infirmiers.com

GUIDE
INFIRMIERS.COM
édition
2019 | 20

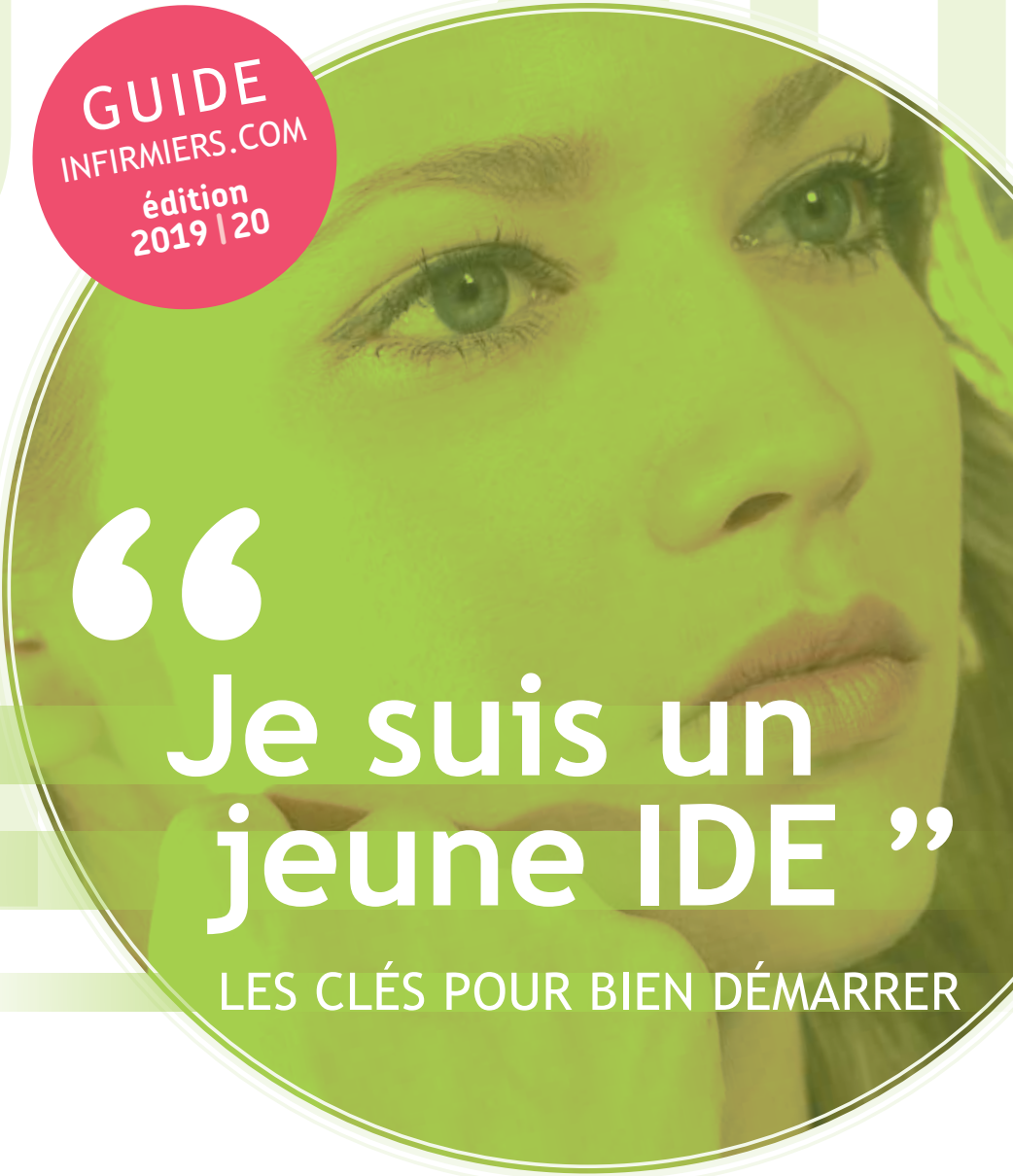

“Je suis un jeune IDE”

LES CLÉS POUR BIEN DÉMARRER

Offert par la
MNH

Mutuelle hospitalière
www.mnh.fr

C'EST QUI **LA MNH** ?

C'est la Mutuelle nationale des hospitaliers et des professionnels de la santé et du social. Nous sommes nés de notre volonté d'hospitaliers de nous rassembler pour être plus forts. Nous avons construit notre action sur l'efficacité et la détermination à défendre sans compromis le pouvoir d'achat et le bien-être des hospitaliers.

Notre engagement nous pousse à agir
et à apporter des réponses concrètes et adaptées :

- *pour garantir notre santé,*
- *pour nous prémunir contre les risques de la vie,*
- *pour aider à la réalisation de nos projets,*
- *pour partager ensemble notre quotidien et lutter contre l'exclusion, au travers d'agents hospitaliers, nos correspondants MNH.*

POUR QU'ENSEMBLE,
HOSPITALIERS,
NOUS SOYONS
PLUS FORTS.

Mutuelle nationale des hospitaliers et des professionnels de la santé et du social - [illegible]

MNH

La MNH vous accompagne, alors suivez le Guide !

– La Mutuelle nationale des hospitaliers affirme plus que jamais **son désir d'accompagner les professionnels de santé** en étant au plus près de leurs préoccupations et besoins tout au long de leur carrière.
Ce guide « *Je suis un jeune IDE - Les clés pour bien démarrer* » s'inscrit tout naturellement dans cette logique et s'adresse à vous, infirmiers nouvellement diplômés.

– **Véritable « guide de survie » pour jeunes diplômés,** cette 4e édition actualisée 2019/2020, élaborée par infirmiers.com, premier média à destination des soignants, vous apportera toutes les informations utiles pour aborder sereinement votre entrée dans la vie professionnelle : démarches légales, recherche d'emploi, première prise de poste, droits et devoirs, possibilités d'évolution et de spécialisation ; mais aussi témoignages, astuces et conseils « de terrain » de pairs à pairs !

– À feuilleter sous forme papier ou à télécharger en version PDF… un outil indispensable à tout jeune IDE que **la MNH est heureuse de vous offrir** en espérant que le plaisir sera partagé !

MNH

Dans la même collection

Auteur
Mickaël PERCHOC, infirmier Diplômé d'État
en collaboration avec la rédaction d'infirmiers.com

Supervision éditoriale
Bernadette FABREGAS, rédactrice en chef Infirmiers.com

Éditeur
Groupe Profession Santé, 1 rue Augustine Variot,
92245 Malakoff Cedex

Régie publicitaire
Nacime KEZZAZ, directeur commercial Décideurs & Hôpital
T. 01 73 28 12 91

Conception graphique
Christine GARNIER

Dépôt légal : juin 2019

Toute reproduction, même partielle, est soumise à l'autorisation de l'éditeur et de la régie publicitaire. Les annonceurs sont seuls responsables du contenu et de leurs annonces.

Guide en libre téléchargement sur www.infirmiers.com

PEFC
10-31-1543

Avant-Propos

Vous voilà fraîchement diplômé ou encore en attente de vos résultats au fameux DEI, Diplôme d'État Infirmier ! Le parcours a été plus ou moins long, plus ou moins dur, plus ou moins passionnant, mais voilà, vous y êtes (ou presque), vous l'avez fait et vous pouvez être fier de vous. Félicitations et bienvenue dans la grande (et belle) famille des infirmiers !

En réalité, le diplôme ne représente qu'une étape dans votre carrière, le premier stade de votre maturation professionnelle. C'est en effet une autorisation d'exercer, obligatoire et nécessaire certes, mais votre identité, votre ADN soignant, va continuer à se construire, à s'épaissir, à muter au gré de vos expériences professionnelles mais aussi personnelles. Vos rencontres avec vos patients, mais aussi avec vos collègues, vos formations, vos joies et satisfactions, vos peines et désillusions seront aussi formatrices.

DE en poche, mille questions vous assaillent : vais-je trouver un travail, un poste qui m'intéresse ? Quelles sont les démarches à effectuer ? Suis-je bien à ma place ? Serai-je à la hauteur ? Est-ce vraiment ce métier que je voulais faire ? Tant d'interrogations qui trouveront des réponses avec le temps et l'expérience, mais aussi grâce à vos patients, vos collègues, votre entourage sans oublier ce guide que nous vous proposons !

Parce qu'il se veut très pratique, en lien avec la réalité du terrain, avec vos attentes, ce guide a été conçu par un infirmier pour ses jeunes collègues qu'il accueille, intègre et accompagne au quotidien.

Il a donc pour ambition de répondre à vos principales préoccupations du moment et parmi elles :

- **les démarches légales** à entreprendre en tant que jeune diplômé ;
- **un éclairage** sur la situation actuelle du marché du travail et comment y faire face intelligemment ;
- **les clés pour réussir votre intégration** au sein d'une équipe de soins ;
- **vos droits et vos devoirs** en tant que professionnel de santé, dans le public comme dans le privé ;
- **vos possibilités d'évolution et de spécialisation.**

Pour résumer, ce guide fait office de véritable « kit de survie pour jeunes diplômés en détresse » dans des premiers mois souvent délicats… Il n'est en effet pas facile de changer de statut du jour au lendemain ! Nous espérons donc que ces conseils avisés vous seront très utiles pour passer ce cap plus sereinement.

Bonne lecture et surtout bonne route !

LES OUTILS INDISPENSABLES POUR VOTRE PRATIQUE PROFESSIONNELLE

Les 50 outils indispensables de l'infirmier

9,90€

- **Des tableaux** regroupant les principaux scores, normes biologiques, constantes et paramètres vitaux à retenir.
- La **pharmacologie** et les **thérapeutiques à connaître.**
- Les **gestes indispensables** à maîtriser.
- Des rappels des **notions nécessaires à la pratique infirmière**.
- Des **rappels anatomiques**.

+ Un index complet permet de trouver rapidement l'information utile en situation de soin.

Janvier 2018 • 136p.
978-2-311-66032-6

35 Gestes et soins d'urgence pour les soignants

9,90€

Juin 2019 • 136 p.
978-2-311-66133-0

Utile pour les stages et la pratique professionnelle, en service de soin, EHPAD, soins à domicile.

Cet ouvrage répertorie toutes les situations d'urgence auxquelles peuvent être confrontés les soignants, qu'ils soient infirmiers, ambulanciers, aides-soignants, auxiliaires de puériculture...

Les 35 situations d'urgence sont classées par types de pathologies :

- les pathologies d'origine médicale,
- les pathologies d'origine traumatique,
- les états de chocs, les arrêts cardiaques.

Toute la pharmaco

31,90€

Inédit ! Double entrée : par les pathologies et les médicaments

Ce guide de pharmacologie permet de comprendre le lien entre une pathologie et un traitement, l'entrée dans le livre se faisant par la pathologie.

Il est découpé en 3 grandes parties :

- **Les généralités sur le médicament :** conception du médicament, recherche clinique, autorisation de mise sur le marché (AMM), pharmacocinétique, pharmacodynamie ;
- **Le rôle de l'infirmier dans le circuit du médicament :** règles de prescription, réglementation autour des médicaments stupéfiants, iatrogénie et vigilances ;
- **Les médicaments, classés par grandes spécialités puis par grandes classes médicamenteuses** au sein des pathologies majeures.

+ Un index à 4 entrées permet de naviguer facilement dans l'ouvrage.

Décembre 2017 • 1280 p.
978-2-84371-922-6

Feuilletez des extraits sur Vuibert.fr

Vuibert

Sommaire

1 Caractéristiques de la profession infirmière >P10

Profession infirmière : une activité très réglementée

2 Premières démarches réglementaires >P16

2.1 - Le répertoire ADELI
2.2 - L'Ordre National des Infirmiers (ONI)

Zoom sur l'Ordre national des infirmiers

Les infirmiers disposent d'un Code de déontologie

2.3 - Où enregistrer son diplôme ?
2.4 - Quid de la RCP : faut-il s'assurer ?

3 Le marché du travail >P24

3.1 - De bonnes projections à venir
3.2 - L'intérim… une autre façon de débuter
3.3 - Les solutions sont là, à portée de mains
3.4 - Revoir ses aspirations professionnelles
3.5 - Partir exercer à l'étranger
3.6 - Continuer ses études

Première prise de poste après le DE : comment surmonter l'angoisse ?

Des démarches simplifiées pour travailler dans un pays de l'Union européenne

4 Outils pour réussir son entrée sur le marché du travail >P40

4.1 - Rédiger son curriculum vitae
4.2 - La lettre de motivation
4.3 - Les entretiens d'embauche

5 S'intégrer dans une équipe >P46

5.1 - Choisir une équipe bienveillante

L'intégration : un accompagnement vers l'autonomie

5.2 - Savoir où vous mettez les pieds et ce que l'on attend de vous
5.3 - Se montrer curieux, investi et dynamique
5.4 - Gérer son stress au quotidien
5.5 - Se fabriquer une « trousse à outils »

Le premier jour du reste de ma vie... de soignante

6 Infos pratiques, droits et devoirs >P56

6-1 - Recrutement
6-2 - Point sur les salaires
6-3 - Durée et organisation du travail
6-4 - Droits et devoirs du professionnel infirmier

7 Se former et s'informer >P68

7.1 - L'info sur la toile
7.2 - Les revues
7.3 - Les émissions TV
7.4 - Les publications scientifiques
7.5 - Les livres

Des applications mobiles bien utiles

7.6 - Les congrès
7.7 - Les diplômes universitaires et les masters

8 Les possibilités de carrière >P76

8.1 - Profession IADE
8.2 - Profession IPDE
8.3 - Profession IBODE
8.4 - Profession CDS
8.5 - Profession IPA

9 Exercer autrement >P86

9.1 - Infirmier militaire
9.2 - Infirmier de sapeur pompier
9.3 - Infirmier réserviste
9.4 - Infirmier humanitaire

Infirmier éducateur de santé, infirmier du travail : d'autres terrains d'exercice...

10 Vocabulaire à l'usage de l'infirmier >P96

Conseils et astuces pour vous sentir

12 mai : Journée internationale des infirmières

“

Un infirmier
n’est pas un médecin raté
ou un sous-médecin,
ou quelqu’un qui
se contente de faire
des piqûres,
un distributeur de pilules
et de comprimés.

Un infirmier
est là
pour soigner,
pour aider, pour résoudre
des problèmes,
pour anticiper et prévenir
les risques potentiels.

Un infirmier
est là
pour rappeler que l’humanité,
c’est l’autre.

”

Emmanuel | Infirmier en réanimation

1 Caractéristiques de la profession infirmière

En France et dans le monde, la profession infirmière est, en proportion, la première profession de santé avec une moyenne d'âge aux alentours de 43 ans. Mais comment sont concrètement répartis ces professionnels ? Quelle est la réelle situation du marché du travail aujourd'hui en France ?

Selon la Direction générale de l'offre de soins (DGOS)[1], on dénombre 660 611 infirmiers* dont 116 800 libéraux ou mixtes et 433 202 qui travaillent exclusivement dans la fonction publique hospitalière. La profession d'IDE reste la plus répandue parmi les paramédicaux (et de loin), suivie par les aides-soignants dont le nombre s'élève à 390 000. Ces chiffres sont en adéquation avec les quotas d'entrée en formation - 30 936 pour la rentrée 2018/2019 - où, là aussi, les infirmiers représentent une majorité écrasante.

D'après les chiffres donnés en mai 2018[2] par la Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques (Drees), le nombre d'infirmiers a progressé de 70% entre 2000 et 2017, une croissance supérieure à la population générale (3% par an contre 0,6%). Ainsi, la densité de professionnels s'est accrue en conséquence passant de 667 infirmiers par 100 00 habitants en 2000 à 972 en 2016. Une situation qui s'explique par la hausse des quotas d'entrée en IFSI mais aussi par l'allongement des carrières des infirmiers. La réforme de 2010 a notamment fait reculer de deux ans l'âge des départs à la retraite.

La part de femmes parmi les infirmiers (88%) est restée stable au cours de la dernière décennie. Les hommes sont particulièrement présents en psychiatrie, en secteur libéral, dans les services dits « techniques » et dans les spécialisations : anesthésie, bloc opératoire, cadre de santé, hormis la puériculture qui reste presque exclusivement féminine !

** Lire partout infirmier(s) / infirmière(s) 1. Les chiffres clés de l'offre de soin, édition 2018*
2. Christelle Millien (DREES), 2018, « 53 % d'infirmiers en plus entre entre 2014 et 2040, une forte hausse qui répond à la demande de soins », Études et Résultats, n°1062, Drees, mai.

Les statisticiens ont également observé les changements de mode d'exercice en cours de carrière. Ils ont noté qu'ils demeurent relativement rares (2,6% entre deux années consécutives entre 2013 et 2016). Les plus jeunes sont plus enclins à le faire ainsi que les salariés non hospitaliers. Apparemment, 4,9% des infirmiers en établissements pour personnes âgées changent de mode d'exercices entre deux années de suite.

En outre, sans surprise, ces changements de carrière s'accompagnent fréquemment de migrations inter-régionales. Cependant, ces passages d'une région à l'autre sont relativement peu nombreux. Là encore, les jeunes restent les plus concernés. De manière générale, c'est en provenance des régions d'Outre-mer et d'Île-de-France que ces migrations sont les plus importantes alors qu'elles sont rares en Bretagne et dans les Hauts-de-France.

Des disparités sont constatées au niveau de la répartition des soignants sur le territoire. Les régions du Sud comme Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, mais aussi la Bretagne et l'Auvergne montrent des densités d'infirmiers supérieures de 10% par rapport à la moyenne nationale. La Corse et le Limousin, quant à elles, présentent des chiffres 20% plus élevés !

“ Selon les estimations de la Drees, le nombre d'infirmiers augmentera de 53 % en 2040, une hausse majeure mais primordiale pour répondre à la demande de soins croissante due au vieillissement de la population. En parallèle, l'âge moyen des soignants augmenterait légèrement - 41 ans en 2014 à 43 ans en 2040 - et l'exercice en libéral devrait se développer - allant de 14 % en 2014 à 23% en 2040. En revanche, si la densité d'infirmiers va croître sur l'ensemble du territoire, on constatera toujours des disparités inter-régionales . ”

** Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), 3 mai 2018*

Profession infirmière :

Au niveau législatif, en plus de la définition de l'infirmière par la loi du 31 mai 1978, il existe un texte majeur encadrant la pratique, à savoir le décret 2004-802 du 29 Juillet 2004, enrichi maintenant par un code de déontologie. Loin d'un charabia destiné aux juristes, ces textes en réalité très accessibles sont surtout très utiles pour guider vos actions au quotidien. Pour preuve, voici quelques réponses simples à des questions récurrentes que vous avez déjà eu ou aurez très certainement à vous poser au cours de votre exercice professionnel ; un « petit plus » avant de poursuivre la lecture de ce guide.

“ La profession infirmière est marquée par trois textes majeurs. ”

La profession infirmière est en effet marquée par trois textes majeurs : la définition de la profession par la loi du 31 mai 1978[3], le décret 2004-802 du 29 Juillet 2004[4] qui définit le périmètre de l'activité professionnelle (R311 du CSP) et le code de déontologie des infirmiers paru par décret le 25 novembre 2016[5] qui comprend l'ensemble des droits et devoirs des infirmiers, quels que soient leurs modes ou lieux d'exercice. Il clarifie notamment les relations avec les patients, les autres membres de la profession et les autres professionnels de santé. Il vient donc se substituer à l'ensemble des règles professionnelles figurant depuis 1993 (et inchangées depuis) aux articles R.4312-1 et suivants du code de la santé publique. Il s'agit donc d'une modernisation et d'un enrichissement de ces règles déontologiques afin de mieux prendre en compte les évolutions majeures observées ces 20 dernières années. On constate cependant que ces textes sont relativement méconnus bien qu'ils soient les textes fondateurs de la pratique quotidienne infirmière, le cadre légal qui la contraint parfois mais aussi la protège. Ainsi, ces textes contiennent les réponses à bon nombre de vos questions récurrentes et parmi elles :

une activité très réglementée

• **Puis-je poser une VVP en jugulaire ?** Selon l'article R4311-7 du CSP, la pose d'une voie veineuse jugulaire n'est pas autorisée au personnel infirmier, même s'il ne s'agit pas d'une voie veineuse centrale. A l'exception du crâne, aucune veine superficielle ne peut être abordée si elle ne se trouve pas sur un membre.

• **Puis-je prélever des gaz du sang en fémoral ?** L'article R4311-7 du CSP ne précise pas de localisation contraignante pour le prélèvement artériel. Ainsi, le site de prélèvement est laissé à l'appréciation de l'infirmier (site radial, huméral ou fémoral) en ayant conscience que le risque hémorragique est majoré en fémoral ; la voie radiale est donc privilégiée. Pour rappel, le test d'Allen doit être réalisé avant une ponction artérielle radiale.Au moindre doute, l'IDE ne doit pas hésiter à prendre un avis médical.

• **Que puis-je faire en situation d'urgence en attendant le médecin ?** L'article R4311-14 du CSP est aussi clair qu'il est flou pour beaucoup d'entre vous « *L'IDE décide des gestes à pratiquer en attendant que puisse intervenir un médecin.* » Très simplement, ces gestes sont ceux que vous avez appris lors de votre AFGSU en S2 à l'IFSI, rappelez-vous ! De plus, les recommandations SFMU 2011[3] sur l'infirmier seul face à une détresse médicale peuvent être d'une aide précieuse dans la gestion des principales situations d'urgence de l'adulte et de l'enfant, n'hésitez pas à les consulter !

• **Un collègue est maltraitant avec le patient, que dois-je faire ?** Selon l'article R4312-26 du CSP, vous devez agir dans l'intérêt du patient donc faire cesser par un moyen ou un autre cette situation de maltraitance grave et avérée puis en référer immédiatement à votre encadrement.

• **Le médecin ne respecte pas les règles d'hygiène lors d'une ponction d'ascite ou ne respecte pas les précautions standards d'un patient en isolement, que dois-je faire ?** Selon l'article R4312-11 du CSP, il faut lui rappeler les bonnes pratiques d'usage dans l'intérêt du patient et des équipes. Par son rôle propre, l'infirmier fait respecter les règles d'hygiène dans l'administration des soins.

La pratique infirmière est très large et les questions ne manqueront pas… Sachez vous informer auprès de vos cadres de service mais être également « ressources « auprès des membres de votre équipe … et des étudiants que vous encadrerez ! Et oui, vous êtes passés de l'autre côté… **Quant au secret professionnel, il est la clé de voûte de la relation patient-soignant… Il faut donc l'avoir sans cesse en tête.**

---

3. Loi n°78-615 du 31 mai 1978 modifiant les articles L473 (définition de la personne exerçant la profession d'infirmière).
4. Décret n°2004-802 du 29 juillet 2004 relatif aux parties IV et V.
5. Décret n° 2016-1605 du 25 novembre 2016 portant code de déontologie des infirmiers - JORF n°0276 du 27 novembre 2016 (texte n° 44)

2 Premières démarches réglementaires

Une fois le diplôme en poche (et c'est bien le plus dur), il vous faut maintenant l'enregistrer pour obtenir votre carte de professionnel de santé et exercer sereinement. Ainsi, deux démarches administratives s'imposent à vous : l'inscription au répertoire ADELI puis à l'Ordre national des infirmiers (ONI).

2.1 Le répertoire ADELI

Pour mémoire, ADELI est un système d'information national sur les professionnels de santé. Un numéro leur est donc attribué - salariés ou libéraux - et leur sert de numéro de référence : c'est aussi le numéro qui identifie chaque professionnel sur sa Carte de Professionnel de Santé (CPS).

Ce répertoire a pour but de recenser les soignants, d'aider à réaliser des statistiques et études démographiques, de leur communiquer des informations importantes, voire de les contacter en cas de crise sanitaire.

C'est pourquoi tous les professionnels de santé ont l'obligation de faire enregistrer leur diplôme à la préfecture du lieu de leur résidence professionnelle. Ces professionnels de santé actifs, ayant une autorisation d'exercice légal de leur profession, sont ainsi recensés dans le répertoire ADELI. Cependant ce système est amené à évoluer avec la création du répertoire partagé des professionnels de santé (RPPS) censé être plus fiable (exhaustif et actualisé) et qui devrait remplacer, à terme, le répertoire ADELI.

Concrètement, l'inscription se fait dans le mois suivant l'obtention du diplôme d'État auprès de la délégation territoriale (de l'agence régionale de santé – ARS) à laquelle est rattaché votre lieu d'exercice grâce à la version originale de votre diplôme d'infirmier et à un formulaire à compléter. Un numéro ADELI vous est ensuite délivré, votre employeur vous le demandera et il sera obligatoire pour obtenir votre carte de professionnel de santé (CPS).

N'oubliez pas de renseigner tout changement pour maintenir votre situation et vos droits à jour.

2.2 L'Ordre National des Infirmiers (ONI)

L'inscription est obligatoire et se fait auprès du conseil départemental de l'Ordre des Infirmiers de votre lieu d'exercice muni de votre numéro ADELI (mais pas seulement !). Une pré-inscription en ligne est également possible sur le site internet de l'ONI (www.ordre-infirmiers.fr).

En plus de votre certificat mentionnant votre numéro d'inscription au tableau de l'ordre, il vous sera également délivré votre carte de professionnel de santé (CPS) vous permettant d'attester de votre qualité et statut de soignant et donc d'accéder à des données ou services réservés.

Zoom sur l'Ordre National des Infirmiers (ONI)

• Créé en 2006 par la loi[6], l'Ordre National des Infirmiers est une instance indépendante de promotion, de contrôle et de régulation de l'ensemble de la profession infirmière, profession réglementée ayant une mission sociale d'intérêt général où l'éthique et la confiance sont primordiales au même titre que les médecins, les avocats, ou encore les huissiers par exemple.

• Pour remplir sa mission, l'ONI, présidé depuis le 11 décembre 2017 par Patrick Chamboredon, exerce donc un certain nombre de contrôles et de régulation sur l'accès à la profession (vérification des diplômes et capacités), le respect de la déontologie professionnelle selon le code de déontologie[7] du secret professionnel et des droits des patients (et sanctions si manquements), la préservation de l'indépendance professionnelle (gestion des conflits d'intérêt). Chaque infirmier doit attester, par écrit, avoir pris connaissance du code de déontologie et s'engager à le respecter (cf. page 21).

• L'ONI participe également à la gestion des litiges, à la promotion des bonnes pratiques et au développement professionnel continu.

• Par ailleurs, l'ONI diffuse l'information concernant la profession et se rend disponible pour du conseil, de l'expertise et la défense des professionnels dans son domaine de compétence.

• Réglementairement, un infirmier ne peut exercer sans inscription au tableau national de l'ordre des infirmiers. Il doit donc s'acquitter d'une cotisation annuelle obligatoire de participation aux frais de fonctionnement de celui-ci : 30 € pour les ide salariés et 75 € pour les ide libéraux.

En savoir plus sur www.ordre-infirmiers.fr

6. Décret n° 2007-552 du 13 avril 2007

7. Décret n° 2016-1605 du 25 novembre 2016 portant code de déontologie des infirmiers - JORF n°0276 du 27 novembre 2016 (texte n° 44)

Les infirmiers disposent d'un Code de déontologie

Il était dans les tiroirs du ministère de la Santé depuis 2010. Il aura fallu attendre le journal officiel du 27 novembre 2016, pour que le code de déontologie des infirmiers soit officiellement effectif et ce par décret.

Près de 70 ans après les médecins, les infirmiers se dotent enfin de leurs propres règles d'exercice professionnel. En effet, pour l'Ordre national des infirmiers, leurs différents statuts (salariés, libéraux...) nécessitaient que la profession se dote de règles communes, rédigées par les infirmiers pour les infirmiers. Quel que soit leur mode d'exercice, le code de déontologie des infirmiers vient donc renforcer leur place comme maillon essentiel dans la prise en charge du patient. De plus, leur champ de compétences s'est considérablement élargi ces dernières années. Cette nouvelle autonomie devait donc s'accompagner d'un cadre protecteur à l'égard de l'ensemble de la profession.

Code de déontologie des infirmiers : de quoi s'agit-il ?

En substance, le code de déontologie des infirmiers comprend l'ensemble de leurs droits et devoirs, quels que soient leurs modes ou lieux d'exercice. Il clarifie notamment les relations avec les patients, les autres membres de la profession et les autres professionnels de santé. Il vient donc se substituer à l'ensemble des règles professionnelles figurant depuis 1993 aux articles R.4312-1 et suivants du code de la santé publique. Il s'agit donc d'une modernisation et d'un enrichissement de ces règles déontologiques afin de mieux prendre en compte les évolutions majeures observées ces vingt dernières années.

> **“ Chaque infirmier(e) doit attester en avoir pris connaissance et s'engager à le respecter. ”**

Un cadre juridique et des règles éthiques

Le code de déontologie répond à quatre objectifs principaux :

- l'intérêt du patient : règles relatives au secret professionnel, à la liberté d'être informé ou non sur son état de santé, au refus ou à l'interruption des soins, au devoir d'information en cas de maltraitance… ;
- la promotion de la profession infirmière : clarification sur le rôle de l'infirmier, champ de compétence élargi, autonomie dans l'application d'une prescription médicale et possibilité de réaliser ses propres prescriptions… ;
- la protection des intérêts de la profession : règles relatives à la confraternité, l'entraide, la probité, l'interdiction de la publicité et de toute dérive commerciale nuisant à l'image de la profession… ;
- L'accroissement des prérogatives de l'Ordre national des infirmiers.

Plus d'information sur www.deontologie-infirmiere.fr

2.3 Où enregistrer son diplôme ?

- Si vous êtes salarié (CDI ou CDD) : à l'Agence régionale de santé (ARS), du département de votre adresse professionnelle.
- Si vous exercez des missions auprès d'une agence de travail intérimaire : à l'ARS du département du lieu d'implantation de votre agence.
- Si vous n'avez pas d'activité professionnelle : le fichier ADELI enregistre les conditions légales d'exercice au vu de vos diplômes. Vous pouvez être enregistré en situation professionnelle « de recherche d'emploi » provisoirement à votre adresse personnelle.
- Si vous exercez dans deux départements : à l'ARS du département où vous déclarez consacrer le plus de temps.

En aucun cas, un professionnel ne peut être enregistré dans deux départements simultanément.

Rappelons brièvement le rôle des Agences régionales de santé (ARS). Créées par la loi HPST de 2009[8], une ARS est une autorité sanitaire unique chargée de piloter le système de santé au niveau régional pour mieux répondre aux besoins de la population et accroître l'efficience de notre système de santé.

L'Agence régionale de santé est chargée de mettre en œuvre la politique de santé publique au niveau régional mais elle est aussi responsable de la sécurité sanitaire, de l'organisation de l'offre de soins sanitaire (hôpitaux, cliniques, centres de santé) et sociale (structures

pour personnes dépendantes type EHPAD ou handicapées type MAS) et des actions de prévention.

Diplôme acquis, enregistré, pensez maintenant à le préserver, l'assurance responsabilité civile peut vous y aider.

2.4 Quid de la RCP : faut-il s'assurer ?

L'assurance responsabilité civile professionnelle (RCP) couvre les soignants dans l'exercice de leur fonction. Obligatoire quand vous étiez étudiant (ou dans l'exercice libéral), elle est optionnelle si vous êtes salarié car l'hôpital est censé vous assurer une responsabilité administrative pour les fautes de service (fautes involontaires dans l'exercice de vos fonctions, représentant 90% des problèmes) mais se décharge complètement pour les fautes personnelles détachables (faute

8. LOI n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires

volontaire, relevant d'un exercice illégal ou considérée comme « grossière ») comme se tromper dans un dosage ou confondre deux patients dans l'administration d'un médicament.

Quoi qu'il en soit, aucun professionnel, aussi compétent qu'il soit, n'est à l'abri d'une erreur, très difficile à vivre. Soyez certains que l'hôpital tentera par tous les moyens de se détacher en cas de faute grave d'un professionnel, même imputable en totalité ou en partie au service et à son organisation. En cas de recours pénal d'un patient ou d'une famille, c'est le professionnel qui est attaqué directement.

L'hôpital n'interviendra pas quand les familles demanderont des sanctions ainsi que des réparations financières (bien qu'il puisse avoir sa part de responsabilité). C'est alors que les RCP prennent le relais et accompagnent juridiquement les professionnels souvent esseulés.

Concrètement, il est fortement recommandé à un professionnel du public de prendre l'option de protection juridique en cas de procédure pénale (environ 25 euros par an). Pour les professionnels du privé, un contrat d'assurance plus large est conseillé par les assureurs et les syndicats (environ 60 euros par an).

“ Aucun professionnel aussi compétent soit-il, n'est à l'abri de l'erreur... ”

3 Le marché du travail

Emplois parfois précaires, intérim, mobilité… la situation actuelle de l'emploi infirmier n'est pas si réjouissante que cela si l'on en croit les informations données par les tutelles. Cependant qu'en est-il réellement ? Il existe des solutions pour échapper à la morosité ambiante.

La tendance actuelle est à la précarisation de l'emploi infirmier, surtout pour les jeunes diplômés (moins de trois ans de diplôme) et avec de fortes disparités régionales (la Bretagne et les Hauts de France sont fortement impactées alors que l'Ile-de-France reste attractive). Les régions du Sud comme Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, mais aussi l'Auvergne montrent des densités d'infirmiers supérieures de 10% par rapport à la moyenne nationale. La Corse et le Limousin, quant à elles, présentent des chiffres 20% plus élevés !

Si les infirmiers rencontrent moins de difficultés à trouver un emploi, beaucoup de contrats proposés contribuent à la précarisation des IDE, particulièrement lorsqu'ils sont jeunes diplômés. Les jeunes IDE sont en effet très souvent en CDD sans visibilité sur une éventuelle stagiarisation… ni vers un CDI alors que des postes sont vacants…

“ En 2017, le taux de chômage était en augmentation chez les infirmiers et touchait 4,2% de ceux en activité*. ”

** Études et Résultats, n° 1099, Drees, janvier 2019*

De plus, les employeurs ont l'embarras du choix, et donc une exigence (beaucoup) plus marquée concernant les renouvellements de CDD et a fortiori les embauches. A noter que le secteur privé semble encore relativement préservé et attire donc nombre de jeunes diplômés, d'autant que la sécurité de l'emploi et l'accès aux formations caractérisant autrefois le secteur public sont malmenés et les salaires un peu plus attractifs en début de carrière dans le privé, notamment dans le secteur associatif.

> “ J’aurais aimé travailler en service de chirurgie, mais j’ai opté pour un poste en EHPAD pour la sécurité de l’emploi. J’ai signé un CDI en début de contrat... ”
>
> **Sabrina**

3.1 De bonnes projections à venir

Cette situation de précarisation rampante de l’emploi infirmier, que l’on ne connaissait pas il y a encore 5 ans, a plusieurs origines : plus d’étudiants admis en 1ère année (30 920 pour l’année 2019-20), réforme de la formation en 2009 et donc sorties rapprochées de jeunes diplômés, réforme de la retraite et donc prolongement d’activité de la génération baby boom et évidemment crise économique avec ses inévitables restrictions budgétaires accompagnées de fermetures de lits/services et non remplacement des départs à la retraite.

Cependant, les projections à court terme sont bonnes : les métiers du soin seront de plus en plus sollicités dans une société vieillissante marquée par un accroissement de pathologies chroniques. Les postes en EHPAD seront plus nombreux. Seront-ils plus appréciés et choisis compte-tenu de l’actualité toujours plus négative à leur sujet ? Par ailleurs, comme la durée des séjours hospitaliers tend à se raccourcir, de nouvelles structures de soins de ville se développent ou vont se développer (HAD, maisons de santé pluridisciplinaires, exercice libéral). Il y a aussi beaucoup à faire dans les domaines de la santé au travail ou de la prévention primaire, notamment en milieu scolaire.

3.2 L’intérim... une autre façon de débuter

Ainsi, le travail intérimaire est plébiscité, bon gré mal gré, par les jeunes diplômés. Il s’agit d’un secteur facilement accessible et relativement porteur car les employeurs font appel à ces agences pour

remplacer temporairement leurs personnels absents. Ces missions, souvent variées, sont l'occasion d'enrichir votre expérience professionnelle et de parfaire vos compétences. Elles vous permettront aussi de cibler les services qui vous intéressent et donc de nouer de bonnes relations avec les équipes et les cadres de santé et ce, dans l'optique d'une embauche définitive.

“ Bonne nouvelle quand même… Sachez que les perspectives d'emploi sont plutôt bonnes à l'horizon 2040 avec pas moins de 881 000 infirmiers en exercice selon les projections de la DREES*. ”

** Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques, mai 2018*

Un conseil, si vous optez pour l'intérim dans une optique de variété de soins et de services pour un premier poste, privilégiez plutôt, si possible, le service de suppléance ou « pool » d'une structure de soins. Celui-ci vous permettra cette variété de soins dans une ambiance plus sécuritaire (vous connaissez la structure, les services, les procédures et protocoles) et un accès aux formations facilité.

3.3 Les solutions sont là, à portée de main

Votre délicate mission est donc de trouver un emploi stable, durable et en adéquation avec vos souhaits/ambitions. Pour échapper au « DE blues », il existe des solutions : un conseil, positionnez-vous et soyez stratégique.

En effet, vous l'avez certainement constaté par vous-même, le stage pré-professionnel vous a peut-être permis d'être recruté au regard de votre motivation, vos compétences et votre maturité professionnelle. Mais le plus souvent, cela ne suffit pas, même avec la meilleure volonté du monde !

Votre premier poste sera peut-être un contrat de courte durée (CDD), vos premières vacations dans vos anciens lieux de stage, ou tout simplement des remplacements en intérim.

Quoi qu'il en soit et en toutes circonstances, positionnez-vous toujours comme candidat au recrutement auprès des cadres de santé et devenez une évidence auprès de vos collègues par votre capacité relationnelle et votre travail impeccable, que ce soit au niveau des patients mais aussi du rendu du service/poste de soins. Ils seront alors votre meilleur atout recrutement en vous faisant indirectement une publicité d'enfer !

EMPLOI Soignant

www.emploisoignant.com

3.4 Revoir ses aspirations professionnelles

Beaucoup d'entre vous souhaitent exercer aux urgences, en réanimation ou en chirurgie dès l'obtention du diplôme car la technicité et l'imprévu vous attirent (et nous vous comprenons !) mais le chemin pourrait être plus long que prévu. En attendant, Germaine, André et tous les autres résidents seraient ravis que vous soyez à leurs petits soins au quotidien dans leur EHPAD, secteur très dynamique et en demande de professionnels motivés et investis !

Contrairement aux idées reçues, c'est aussi très riche de soins techniques variés et d'imprévus (très variés également !) que vous aimez et qu'il vous faudra gérer (souvent en autonomie), sans parler de l'aventure humaine que vous vivrez (pour sûr) !

“ On vous pardonnera plus facilement un manque de savoir-faire plutôt qu'un manque de savoir-être ! ”

“ Travailler en EHPAD est très enrichissant, nous sommes confrontés à de nombreuses maladies différentes, notamment en lien avec la cardiologie, la pneumologie, la chirurgie et la cancérologie (…) Nous devons connaître les pathologies de l’ensemble des résidents et leurs traitements. Il faut savoir gérer les différentes situations et juger si nous devons faire appel au médecin qui n’est pas continuellement présent dans la structure. ”

Adeline | Jeune infirmière en EHPAD

“ Mon nouveau métier est bien loin des cathéters et autres transfusions … que l’on retrouve quotidiennement dans un service hospitalier. Ici, la relation d’aide est la clé, l’écoute et la confiance nos meilleures alliées. Une magnifique remise en question professionnelle quotidienne grâce à la richesse humaine, base fondamentale de notre profession. ”

Pendura | Infirmière en addictologie

*“J’ai un travail qui me passionne
et je suis conscient de la chance
que j’ai eue de l’avoir trouvé
dès la sortie de l’IFSI...*

*Le dernier stage que j’ai effectué
lors de ma formation s’est déroulé
en réanimation polyvalente.
Dans ce service, les cadres aiment
recruter des étudiants qu’ils ont eus en stage.
Cela leur permet d’évaluer
leurs capacités. De plus, je suis tombé
dans une période de recrutement.
Les cadres et l’équipe m’ont donc
demandé si j’envisageais
de travailler en réa.
Après avoir répondu affirmativement,
ils m’ont donc proposé un poste
(CDD renouvelable pour le moment)
que j’ai accepté.
J’ai été secondé et formé six semaines
après avoir débuté
dans le service et
je suis actuellement
intégré à l’équipe.”*

Maxime | Infirmier en réanimation

“ Vous êtes français, vous travaillez en Suisse ? Sachez que vous avez un statut de frontalier ! ”

www.travailler-en-suisse.ch/frontalier-suisse

3.5 Partir exercer à l’étranger

Lier l’utile à l’agréable, être infirmier au soleil ou ailleurs, beaucoup en rêvent! Cependant, ce n’est pas forcément facile bien que la réforme de la formation en soins infirmiers, en 2009, avec l’intégration dans le LMD (Licence – Master - Doctorat) et l’introduction de l’apprentissage de l’anglais, favorise la mobilité professionnelle en Europe et dans le monde.

Renseignez-vous bien sur les conditions de travail, les possibilités d’emploi ainsi que sur les modalités légales *(cf. pages 38 & 39)* avant de vous lancer dans l’aventure car le métier infirmier peut s’avérer très différent d’un pays à l’autre : Allemagne, Angleterre, Luxembourg, Suisse, Espagne, Québec… Parcourez les réseaux sociaux et vous trouverez de nombreux témoignages de soignants à ce sujet, notamment sur des blogs ou sur des groupes facebook. Ils vous donneront peut-être à vous aussi des envies d’ailleurs ! Bien sûr, infirmiers.com vous propose également un dossier sur l’exercice infirmier à l’étranger et son forum, très actif, pourra très certainement répondre à vos différentes questions.

3.6 Continuer ses études

Avec la réforme de la formation en soins infirmiers, en 2009, qui reconnaît le diplôme d’Etat d’infirmier au grade de licence (intégration au LMD de fait), des perspectives s’ouvrent à vous pour évoluer, enrichir votre parcours professionnel et envisager un poste à la hauteur de vos ambitions. Ainsi, un master en santé publique vous permettra de gérer une structure de soins ; un master en Ethique et soins d’apporter votre valeur ajoutée sur les questions liées à la douleur, à la fin de vie… ; un master en sciences cliniques infirmières vous engagera vers le titre d’infirmier de pratique avancée (IPA) *(cf. page 80)*.

GHU PARIS
PSYCHIATRIE & NEUROSCIENCES

LE **G**ROUPE **H**OSPITALIER **U**NIVERSITAIRE PARIS

PSYCHIATRIE & NEUROSCIENCES

RECRUTE

VOUS VENEZ D'OBTENIR VOTRE DIPLÔME D'ETAT D'INFIRMIER ET CHERCHEZ VOTRE PREMIER POSTE ?

LE GHU PARIS RECRUTE EN PSYCHIATRIE ADULTE, EN PÉDOPSYCHIATRIE, EN NEUROSCIENCES (BLOC, RÉANIMATION, NEUROLOGIE, NEUROCHIRURGIE, MPR) POUR L'ENSEMBLE DES ARRONDISSEMENTS PARISIENS ET EN PROCHE BANLIEUE.

QUI SOMMES-NOUS ?

DEPUIS LE 1ER JANVIER 2019, LES HÔPITAUX MAISON BLANCHE, PERRAY-VAUCLUSE, ET SAINTE-ANNE SE SONT UNIS POUR DEVENIR LE GROUPE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE (GHU) PARIS PSYCHIATRIE & NEUROSCIENCES.

1er ACTEUR HOSPITALIER PARISIEN DES MALADIES MENTALES ET DU SYSTÈME NERVEUX

40 000 USAGERS SOIN 1 PARISIEN SUR 40

5600 PROFESSIONNELS DONT 600 MÉDECINS

REJOIGNEZ NOUS

ENVOYEZ-NOUS UN CV ET UNE LETTRE DE MOTIVATION PAR EMAIL

A LA DIRECTION DES SOINS : DIR-DES-SOINS@GHU-PARIS.FR

MOTS CLES // RECHERCHE / EDUCATION THERAPEUTIQUE / FORMATION CONTINUE / PRATIQUES AVANCEES/ COLLABORATION / CLINIQUE / NEUROSCIENCES / PSYCHIATRIE / SANTE MENTALE/INNOVATION/ EXCELLENCE / USAGERS / PARCOURS DE SOINS / TUTORAT

“L’endroit où tu travailles peut ne pas te convenir car ce n’est pas le type de soins qui te convient ou parce que ce n’est pas l’équipe avec qui le courant passe, ou encore plein d’autres raisons… Laisse toi le temps.”

nuage012 | Infirmière

Première prise de poste après le DE : comment surmonter l'angoisse ?

Le premier jour de travail d'un infirmier fraîchement diplômé peut s'avérer stressant. Sur le forum d'infirmiers.com, princess loveuse fait part de ses doutes, et interroge la communauté pour savoir comment faire pour prendre confiance.

« *Mon premier jour et les suivants n'étaient pas géniaux du tout et largement très stressants,* raconte **Lenalan**. *Je suis diplômée depuis sept mois et je commence à peine à me détendre… Un jour c'est pas très long, laisse-toi un peu de temps.* »

Et d'ajouter « *selon moi, être angoissée est parfaitement normal au début, quel que soit le lieu où l'on exerce. Ne t'inquiète pas et si ça te plaît, persévère* », ajoute **delph-in**. « *N'écoute pas les autres, ils ne te disent peut-être pas tout. Et puis il vaut mieux ne pas être hyper confiant et ne pas faire d'erreur grave plutôt que l'inverse ! Ne t'inquiète pas pour ton erreur, c'est normal et ça a été sans conséquence non ? Tu en feras d'autres (sans non plus être grave je veux dire), c'est comme ça que tu vas progresser. Essaie d'identifier ce qui s'est passé pour ne plus la reproduire mais surtout ne perds pas confiance !* »

nuage012, qui a travaillé durant dix ans en clinique et exerce désormais en libéral, raconte qu'en tant qu'ancienne, « *elle préférait grandement la débutante anxieuse qui veut bien faire à la débutante stressée de rien. Comme tout le monde, tu vas oublier des choses au début, mal comprendre, te prendre les pieds dans le tapis. Le plus important, c'est d'apprendre à chaque fois de tes*

erreurs et de ne pas refaire la même. Tu fais une bourde ? Tu t'excuses, tu demandes quelle était la bonne manière de faire et tu rectifies pour la prochaine fois. Trouve les IDE et les AS avec qui le courant passe pour leur faire part de ce qui te tracasse. »

Elle explique avoir mis six mois pour se sentir un peu mieux et était formée dans son service au bout d'un an. « *Au fur et à mesure des jours fait le point sur ce qui te plaît et ce qui te déplaît* », conseille nuage012. « *L'endroit où tu travailles peut ne pas te convenir car ce n'est pas le type de soins qui te convient ou parce que ce n'est pas l'équipe avec qui le courant passe, ou encore plein d'autres raisons… Laisse toi le temps. Si au bout de quelques semaines ça ne va pas mieux, réévalue la situation ... Tout le monde peut se tromper dans ses choix.* »

Des démarches simplifiées pour travailler dans un pays de l'Union européenne

L'opportunité d'exercer son métier au-delà des frontières françaises séduit de plus en plus de professionnels. C'est donc à juste titre que les démarches pour faciliter la mobilité des soignants dans l'Union européenne (UE) ont été facilitées par une procédure simple à réaliser en ligne.

Qu'il s'agisse d'une mobilité temporaire ou d'une installation définitive, il est indispensable d'entamer des démarches administratives pour faire valoir ses compétences et qualifications à l'étranger. Quid de celles-ci lorsque le pays d'accueil fait partie de l'UE ? Pour faciliter ces formalités, une plate forme en ligne permet aux professionnels de santé de faire reconnaître leurs qualifications en quelques clics (sur europa.eu « Qualifications professionnelles : documents à fournir pour une demande de reconnaissance »).

La carte professionnelle européenne (EPC)

La carte professionnelle européenne (European Professional Card, EPC) n'est ni une carte d'identité ni un badge professionnel. Il s'agit d'une procédure électronique permettant aux actifs d'adresser leurs demandes de reconnaissance professionnelle en ligne, de suivre l'évolution de leurs démarches et de réutiliser des documents déjà téléchargés pour introduire de nouvelles demandes dans plusieurs pays. Plus simple, plus rapide et plus transparente que les procédures classiques, elle facilite

considérablement la reconnaissance des qualifications professionnelles (sur europ.eu) dans les pays de l'UE. Une opportunité donc pour les professionnels de santé désireux d'exercer en dehors de l'Hexagone, car en effet, dès lors que la demande est acceptée, il leur est alors possible de créer un certificat EPC au format PDF et de le présenter à un employeur potentiel.

Comment formuler une demande ?

Pour demander une EPC, il faut tout d'abord se connecter au service d'authentification de la Commission Européenne (ECAS - ecas.ec.europa.eu) pour créer un profil protégé par un mot de passe. Une demande pourra alors être formulée en téléchargeant les pièces justificatives (scannées séparément) qui seront envoyées à l'autorité du pays d'origine. Celle-ci vérifiera que la demande est complète et certifiera également l'authenticité et la validité de ces pièces. Avant que la demande ne soit présentée au pays d'accueil, les informations personnelles (coordonnées, numéro de carte d'identité ou de passeport, nom de famille ou nationalité) restent modifiables à tout moment. Les autorités du pays d'origine et du pays d'accueil peuvent prélever des frais imputés à l'examen du dossier. Elles peuvent également demander des copies certifiées des pièces envoyées afin d'en vérifier la validité.

“ L'EPC facilite la reconnaissance des qualifications professionnelles dans les pays de L'UE. ”

Délais et validité

La demande envoyée, l'administration du pays d'origine en accuse la réception dans un délai d'une semaine, signale s'il manque des documents et indique les frais éventuels. Elle dispose d'un mois pour vérifier la demande et la transmettre au pays d'accueil. Dans le cas d'une demande à titre permanent, les pharmaciens et infirmiers bénéficient d'une reconnaissance automatique. Le pays d'accueil prend toutefois une décision finale dans un délai de deux mois maximum. Ce dernier peut être prolongé d'un mois supplémentaire pour les autres professionnels, notamment si le pays d'accueil estime que la réalisation d'une épreuve d'aptitude ou d'un stage d'adaptation est nécessaire.
Pour les demandes temporaires ou occasionnelles, le pays d'accueil prend une décision finale dans un délai de trois mois maximum. L'EPC est valide 12 à 18 mois, voire indéfiniment dans le cas d'une installation définitive ou de longue durée (la validité peut être vérifiée en ligne). Enfin, un avantage pour les demandeurs, si les administrations du pays d'accueil ne prennent aucune décision finale dans un délai raisonnable, la reconnaissance est accordée automatiquement. Pour l'heure, la procédure EPC ne s'applique qu'aux infirmiers, kinésithérapeutes et pharmaciens, mais pourrait à terme concerner d'autres professionnels de santé.

4 Outils pour réussir son entrée sur le marché du travail

Pour être efficace dans votre recherche d'emploi, quelques conseils s'imposent et s'articulent autour de trois sujets principaux : curriculum vitae bien structuré, lettre de motivation finement argumentée et entretien d'embauche bien préparé...

4.1 Rédiger son curriculum vitae

Pour être efficace, un CV doit être simple, court, clair, lisible, bien structuré, attractif et original ! D'ailleurs, certains n'hésitent pas à se présenter en format vidéo. Si, c'est possible ! Cela pourrait vous donner des idées, non ?

Le CV doit comporter des informations incontournables telles que :

- votre fonction : elle doit sauter aux yeux pour que l'on sache de suite à quel poste vos postulez ;
- votre état civil et vos coordonnées : nom, prénom, âge (date de naissance), situation familiale, adresse, courriel… ;
- votre expérience professionnelle : partie centrale du CV, elle pourra mêler vos principaux stages ainsi que vos expériences professionnelles antérieures ou actuelles marquantes en lien avec le secteur médico-social; ou le poste visé en précisant le lieu, la fonction exercée, la structure ou l'entreprise et la durée dans l'ordre chronologique (du plus ancien au plus récent) ;
- vos formations : principaux diplômes et certificats (toujours du plus ancien au plus récent) en lien avec le secteur médico-social et le poste visé (en plus du DE infirmier et AS, vous pouvez mettre ici vos diplômes de secourisme (PSC1, PSE) si vous visez un poste aux urgences ou dans l'animation (BAFA) pour un poste en pédiatrie, par exemple ;
- vos connaissances ou aptitudes particulières : c'est l'occasion de parler de vos compétences informatiques, de votre anglais courant, ou encore de votre permis de conduire récemment acquis ;
- vos loisirs : sports pratiqués, activités de bénévolat, centres d'intérêt, langues supplémentaires. Loin d'être anecdotique, cette mention n'est pas présente sur les CV par hasard. Elle apporte une dimension supplémentaire et peut clairement faire la différence lors de l'entretien d'embauche.

“ Relisez-vous … les fautes d'orthographe sont à proscrire ! ”

4.2 La lettre de motivation

Cette lettre est déterminante parce qu'elle est personnalisée. Elle compte autant que votre CV et vous ne devez pas y mettre les mêmes informations. Elle doit « parler » de vous et de votre candidature, mettre en avant vos atouts pour ce poste, cette structure de soins. Elle doit intéresser le recruteur (direction des soins ou cadre supérieur de santé), prouver que votre profil professionnel correspond au poste à pourvoir et donner envie de vous rencontrer. Vous ne demandez pas un emploi, vous offrez vos services.

Plus concrètement, en plus de l'en-tête précisant vos coordonnées (adresse, téléphone, mail), celles de votre destinataire (que vous aurez préalablement ciblé) et la date d'envoi, votre lettre de motivation doit comprendre, comme lors du concours infirmier (l'épreuve de culture générale), souvenez-vous, une introduction, un développement et une conclusion. Dans l'introduction, il faut aller à l'essentiel via une formule de politesse (« par la présente, j'ai l'honneur de vous proposer ma candidature au poste d'infirmier pour le service xxx), préciser à quel service ou pôle vous proposez vos compétences et pourquoi celui-ci spécifiquement, ce qui sous-entend évidemment de connaître un minimum la structure (en voilà un candidat qui sait ce qu'il veut !). Préciser également si vous répondez à une petite annonce ou s'il s'agit d'une candidature spontanée.

Pour le développement, il s'agit de montrer pourquoi ce poste est fait pour vous. Vous y parviendrez en exposant vos motivations, en juxtaposant vos compétences et vos qualités aux exigences du poste et vous imagerez vos arguments et motivations par des expériences professionnelles et personnelles… De quoi convaincre totalement votre interlocuteur de vous donner une chance, c'est-à-dire un entretien d'embauche que vous solliciterez en conclusion. Terminez ensuite par une formule de politesse simple et efficace du type « dans l'attente de vous rencontrer - ou restant à votre disposition - veuillez agréer, (madame ou monsieur), l'expression de mes sentiments les plus sincères ».

> **“ Soyez précis et transparent et évitez d'en rajouter… surtout si ce n'est pas tout à fait vrai ! ”**

L'introduction et la conclusion doivent être « percutantes » et capter votre interlocuteur, il s'agit de la fameuse première impression (et vous n'aurez pas plusieurs occasions de faire une bonne première impression) et de la dernière empreinte que vous laisserez, soignez-les donc particulièrement. Tout cela sous-entend d'avoir fait un travail d'introspection pour déterminer vos motivations à intégrer ce service, qualités, compétences, expériences, atouts pour assurer vos fonctions avec efficience (concept à la mode, vous verrez !) mais aussi vos éventuelles fragilités, faiblesses ou limites et aux moyens personnels et institutionnels de vous améliorer. Si vous ne recevez pas de réponse, n'hésitez pas à remettre en

question vos productions et à tenter un nouveau courrier pour « remonter en haut de la pile ». Les employeurs reçoivent de très nombreuses candidatures et le marché de l'emploi est fluctuant.

“ Soyez précis, honnête, inventif... pour convaincre l'employeur que vous visez ! ”

4.3 Les entretiens d'embauche

Si vous êtes convoqué à un entretien d'embauche, c'est que votre candidature a été au moins présélectionnée. L'entretien – qui peut être mené par le directeur des soins, un cadre de pôle, un cadre supérieur de santé, un cadre de santé…- se prépare ! Le préalable indispensable est de vous assurer que vous disposez d'un profil en adéquation avec le poste visé (diplôme requis, expérience...) Le jour J arrive, soyez vous-même, ne mentez pas.

Quelques conseils incontournables pour bien réussir votre entretien d'embauche :

- soyez ponctuel et correctement habillé (preuve de respect pour le recruteur) ;
- ayez une hygiène impeccable (c'est un minimum dans les métiers de la santé), la présentation de vos mains, votre principal outil de travail, est particulièrement importante ;
- la tenue vestimentaire, l'attitude et la démarche lorsque vous passez la porte comptent déjà pour 50% dans le processus de recrutement. Les couleurs vives sont déconseillées ;
- pouvoir présenter brièvement son expérience professionnelle, disposer d'objectifs professionnels précis et s'informer sur la structure dans laquelle on postule sont les trois principaux conseils des recruteurs ;
- soyez capable d'exposer clairement vos qualités, compétences, atouts en lien avec le poste recherché. Comme pour la lettre de motivation, cela demande un travail d'introspection préalable ;
- posez-vous les bonnes questions : pourquoi ce métier ? ce poste ? êtes-vous prêt à faire des concessions ? (travail de nuit, autre affectation), pourquoi vous et pas un autre ? Quels sont vos projets professionnels ?
- « *Parlez-moi de vous, que savez-vous sur notre structure, pourquoi voulez-vous travailler ici et racontez-moi vos expériences antérieures* » sont les questions les plus fréquemment posées par les recruteurs ;
- n'hésitez pas à vous renseigner sur les caractéristiques du poste (demander la fiche de poste pour en débattre avec le recruteur), sur les conditions de travail, sur la rémunération (rémunération nette, éventuelles primes), sur les formations et les possibilités d'évolutions ;
- ne pas demander d'informations sur le poste est l'une des principales erreurs commises par les postulants selon les recruteurs. Ils ciblent également d'autres écueils à éviter absolument lors de l'entretien tels que ne pas réussir à se démarquer des autres candidats, survoler l'entretien, ne pas montrer votre intérêt ou enthousiasme, manquer d'humour, de chaleur humaine, de personnalité ou encore trop se concentrer sur ce que l'on veut ;

> “Les personnes trop nerveuses qui se précipitent pour parler avant même de s’asseoir ou celles qui arrivent en traînant des pieds et en mettant plus d’une minute à s’installer peuvent provoquer des tensions contre-productives chez les recruteurs… 1/3 des recruteurs disent savoir s’ils vont recruter le candidat dans la première minute…”

- à la fin de l’entretien, précisez si vous êtes prêt à prendre le poste directement ou si vous vous donnez un délai de réflexion, avec une date de réponse (pas trop longue) ;
- soyez conscient que l’emballage compte plus que le cadeau ! Votre communication n’est pas seulement verbale, ce que vous dites est important, mais la façon de le dire et de l’exprimer l’est encore plus. En réalité, 80% de votre communication est non verbale ! C’est pourquoi la juste distance avec votre interlocuteur, la bonne gestion du temps, le ton posé de la voix, une présentation physique respectueuse et agréable ou encore le contrôle des gestuelles intempestives (tiques et mimiques) compteront autant que votre discours ;
- les principales erreurs commises par les candidats en termes de communication non verbale sont le manque de contact visuel avec le recruteur, l’absence de sourire, une posture non adaptée ou encore avoir la « bougeotte » lors de l’entretien.

Soulignons qu’aujourd’hui de nouveaux modes d’embauche émergent : QCM ou test écrit (assez classique notamment dans le privé et en intérim) mais aussi mises en situations pratiques par simulation.

À bons entendeurs…

5 S'intégrer dans une équipe

S'intégrer dans une équipe n'est pas toujours évident, vous êtes bien placé pour le savoir, vous qui étiez hier encore stagiaire et voguiez de stage en stage 3 ans durant, mais votre statut a changé ! Félicitations, vous faites désormais partie de la grande famille des infirmiers et vous pouvez en être fier. A vous de jouer pour vous intégrer au mieux dans une nouvelle équipe - la vôtre - et défendre votre place ! Allez, on vous aide !

Voici les 5 commandements du jeune diplômé pour faire face plus sereinement à vos nouvelles responsabilités.

5.1 | Choisir une équipe bienveillante

La plupart des jeunes diplômés ont tendance à privilégier la spécialité dans laquelle ils vont évoluer (chirurgie, pédiatrie, urgences…) plutôt que l'équipe qu'ils vont intégrer dans un premier temps (et on peut le comprendre…).

Un conseil : soyez conscient qu'évoluer et progresser dans de bonnes conditions est primordial pour un premier poste, vous savez bien l'importance des « premières fois ». Ainsi, soyez regardant, renseignez-vous sur l'équipe que vous souhaitez intégrer, notamment dans des services dit « techniques ». Privilégiez les services que vous connaissez, dans lesquels vous avez fait vos stages, pour acquérir des bases solides et les enrichir sereinement, en toute sécurité pour les premiers mois ou années. Vous avez ensuite toute votre carrière pour varier les plaisirs et les lieux d'exercice!

Evidemment, si vous pouvez lier l'utile (une équipe accueillante et dynamique) à l'agréable (la spécialité de vos rêves), foncez !

“ Ces trois années d'études ne nous préparent pas à la réalité de notre premier poste. Heureusement, j'ai la chance d'être dans une équipe paramédicale très à l'écoute et indulgente qui m'a expliqué, aidée, rassurée. ”

Stéphanie

La clinique Saint-Exupéry à Toulouse
nouvelle extension 2019

DITES OUI À VOTRE AMBITION

INTÉGREZ LES PREMIÈRES ÉQUIPES DE SAINT-EXUPÉRY 2019 !

Bientôt diplômé(e) ?
À Toulouse, la clinique Saint-Exupéry recrute !
Elle constitue ses équipes soignantes suite à l'ouverture d'une extension accueillant de nombreuses spécialités ainsi qu'un SSR. Prenez part dès maintenant au projet St-Exupéry 2019 !

Les services qui recrutent
Soins intensifs de néphrologie | Surveillance continue
Médecine néphrologique | Médecine interne
Soins de suite et de réadaptation
Services de dialyse

St Exupéry 2019

76
lits de médecine

45
lits de soins de suite

64
postes de dialyse en centre lourd

1
plateau de consultations pluridisciplinaires

1
plateau d'imagerie médicale complet

1
laboratoire d'analyses médicales

Rejoignez-nous !

Postes à pourvoir
en CDI et CDD
en hospitalisation j/n
et en dialyse

Pour candidater :
nousrejoindre@clinique-saint-exupery.com

St Exupéry
CLINIQUE NEPHROLOGIQUE

L'intégration : un accompagnement vers l'autonomie

Après la joie d'avoir obtenu le DEI, vient le moment tant désiré d'entrer dans la peau du professionnel ; une étape qui doit passer (du moins en principe) par une période d'intégration…

Non, il ne s'agit pas d'un stage S7, mais bel et bien d'un accompagnement soignant/soignant pour amener la « nouvelle recrue » vers une pleine confiance en soi. Il s'agit donc d'une nécessité pour certains, mais d'un luxe pour d'autres.

Pourtant, tous ceux qui sont passés par cette délicate transition IFSI/prise de poste le savent : l'intégration évite au jeune diplômé de faire un « grand saut dans le vide » ! « *La sortie de l'IFSI me paraît tellement brutale que je réalise à ce jour que nous ne sommes pas préparés pour une prise de poste. Une fois le cocon de l'école disparu, on doit mûrir et devenir un professionnel confirmé* », confirme Isabelle diplômée depuis quelques mois.

Il y aura des moments de doutes, des instants d'angoisse, mais tous les IDE sont passés par là. L'intégration permet donc de ne pas endosser trop brutalement les responsabilités. Battez-vous pour que cette période vous soit accordée car le professionnel responsable, aujourd'hui, c'est vous. « *J'ai commencé à travailler en chirurgie orthopédique le lendemain des résultats du DE. J'ai été doublée 2 jours après avoir insisté auprès de la cadre du service. Ensuite, j'ai été " lâchée ", seule IDE avec 15 patients et 2 AS. J'avais la boule au ventre avant d'aller travailler pendant les 15 premiers jours. Le stress fut intense* », témoigne Stéphanie.

Fort heureusement, vous intégrez une équipe. N'hésitez pas à la solliciter, car vous partagez les mêmes objectifs : le bien et la sécurité du patient : « *Heureusement, j'ai eu la chance d'intégrer une équipe indulgente, solidaire et disponible dans mes moments d'incertitudes* ».

Sachez que la durée d'intégration est très variable. Cet accompagnement s'étale en principe sur plusieurs semaines (2 à 4 en général), pour les plus chanceux, ou sur seulement quelques jours. Toutefois, il peut être reconduit si besoin jusqu'à l'autonomie complète. Une étape importante donc sur laquelle les jeunes diplômés ne doivent absolument pas faire l'impasse pour le bien des patients… et surtout le leur !

5.2 Savoir où vous mettez les pieds et ce que l'on attend de vous

Un diplôme unique pour une variété d'exercice ! C'est pourquoi il faut que vous soyez au clair avec les compétences spécifiques attendues lors de votre prise de poste en termes de savoirs (les pathologies prévalentes, la physiopathologie, les traitements et surveillances infirmières en lien avec la spécialité), les savoirs-faire (gestes techniques récurrents à maîtriser) et le savoir-être (base de notre métier), notamment dans des spécialités avec un fort relationnel (réanimation, pédiatrie, oncologie par exemple).

“ Soyez humble, curieux, attentif et à l'écoute… l'adaptation à une nouvelle situation est un moment important… ”

Pour cela, plusieurs outils peuvent vous aider : fiche de poste, livret d'accueil, livret d'adaptation à l'emploi ou d'intégration, protocoles du service. N'hésitez pas à les demander et à les travailler en profondeur pour être rapidement opérationnel. Comme en stage, soyez curieux de tout. Ciblez les personnes ressources, pas seulement vos collègues infirmiers mais aussi les médecins, les internes, les aides-soignants, la secrétaire médicale… et même le psy du service… qui seront disponibles pour répondre à vos questions et vous accompagner intelligemment dans votre progression. Il ne faut pas croire que la bienveillance a disparu !

5.3 Se montrer curieux, investi et dynamique

C'est évident (mais ça va mieux en le disant) : les gens mous, nonchalants, paraissant « au bout de leur vie » dès le début de carrière, ou encore ceux qui ont la science infuse, qui « la ramènent » sans cesse, cela agace (fortement) les équipes. Ainsi, une attitude dynamique (sans être trop speed), curieuse (avec des questions raisonnées et pertinentes sans être trop nombreuses et posées à moult interlocuteurs) et investie (sans habiter dans le service, ni vouloir changer le monde trop rapidement) sont, vous le comprendrez très vite, les bienvenues et particulièrement appréciées. Même si vous n'avez pas particulièrement choisi ce premier poste, il y a toujours matière à apprendre et à progresser, pour vous, pour le patient mais également dans l'optique d'une future affectation en adéquation avec vos désirs.

Retenez qu'on peut apprendre partout et tout le temps, de votre collègue aide-soignante au chef de service en passant par les étudiants que vous accompagnerez. Voilà l'un des attraits de ce métier : apprendre, comprendre, faire les liens pour pouvoir anticiper et adapter vos prises en charge et ainsi faire un travail de qualité, source de bien-être pour le patient mais aussi pour vous et votre équipe !

5.4 Gérer son stress au quotidien

Pas de secret, pour maîtriser son stress, la meilleure parade est de maîtriser son sujet (savoirs, savoirs-faire, savoir-être). Cela va venir petit à petit, personne n'est en effet arrivé en étant expert. Cependant cela nécessite du travail (savoirs théoriques) et de l'expérience (savoir-faire et savoir-être) mais également savoir se remettre en question, faire de l'évaluation de pratique donc, pour passer de novice à débutant, puis de performant à expert. Cela peut se faire au travers de débriefing de situations difficiles, de retours d'expériences, de groupes de parole. Pouvoir (oser) échanger avec ses collègues sur ses difficultés et sur sa manière de faire et de voir les choses est très important. Ce n'est malheureusement pas ou peu formalisé dans les équipes hospitalières (mais nous comptons sur vous pour amener un nouveau souffle !)

Par ailleurs, la méditation de pleine conscience[10], la respiration abdominale, et bien sûr votre entourage familial, votre vie sociale active mais aussi vos loisirs (sports et activités culturelles) sont de bons moyens de vous assurer une plus grande sérénité au travail. Retenez qu'on ne fait bien que ce que l'on fait souvent, il est donc normal que vous soyez stressés au début lors de la réalisation de gestes techniques. Retenez aussi - et surtout - qu'il y a toujours un patient derrière le geste. Vous pouvez rater votre prise de sang, être maladroit et lui faire mal, ne pas être à son écoute… cela arrive à tout le monde, mais tirez-en rapidement les conclusions, laissez votre ego de côté, faite appel à vos collègues, passez la main... La relation soignant/soigné, vous le savez bien, est le pilier du métier infirmier, c'est elle qui permet de travailler en toute confiance, d'être reconnu et apprécié.

5.5 Se fabriquer une « trousse à outils »

Nous ne parlons pas ici seulement de la petite trousse/valise/caisse que possèdent parfois les infirmiers expérimentés, les « anciennes », avec tout leur matériel pour assurer le service (garrots, stylos, pinces kocher, marqueurs…) ou la précieuse pause (café, tasse…) ! Mais également des outils papiers ou numériques (petit carnet ou livret numérique sur votre smartphone) que vous allez vous créer pour regrouper toutes les informations utiles et nécessaires, facilement accessibles, pour être rapidement opérationnels (protocoles de soins et procédures, médicaments et leurs dilutions, numéros utiles et d'urgence, informations administratives, check-list, prise en charge d'un arrêt cardiaque, d'une urgence en lien avec votre spécialité…)

N'hésitez pas à solliciter vos ainés pour vous inspirer de leurs productions : oui, paradoxalement, ce sont plutôt « les anciens » qui ont de précieux petits carnets bien fournis. Est-ce le secret de leur performance et de leur longévité ? Peut-être !

10. La méditation de pleine conscience, en anglais « mindfulness » consiste à ramener sa « juste » attention sur l'instant présent et à examiner les sensations qui se présentent à l'esprit.

Le premier jour du reste de ma vie... de soignante

Virginie, l'infirmière insoumise, se remémore son tout premier jour de travail juste après avoir obtenu son diplôme. Elle décrit son ressenti en arrivant au service des urgences, service qu'elle a choisi. Elle raconte comment une rencontre a changé sa vie.

Je m'appelle Virginie, j'ai 23 ans.

C'est le mois de janvier. Alors que mes pieds crissent dans la neige sur le parking de l'hôpital, je lève les yeux vers le grand bâtiment qui pour le commun des mortels parait si peu accueillant car synonyme pour la plupart d'entre eux de souffrance, d'attente, de désespoir, de maladie, voire de mort. Pourtant, pour moi c'est le plus bel endroit du monde. Celui où l'on sauve des vies. Alors que je franchis les portes vitrées, je ne sais pas encore à ce moment-là que ce sera mon lieu de travail pour les quatorze prochaines années. Un lieu qui évoquera à jamais le rire, les larmes, le partage, le souffrance et même l'amour.

Mais aujourd'hui, je vais faire la rencontre de Mireille, l'infirmière qui changera à jamais ma vie et mon regard sur autrui. Mireille qui m'a tant appris, qui m'a fait découvrir l'écoute et l'empathie. Mireille qui m'a aidée à affronter la colère et l'indifférence de cette vieille aide-soignante aigrie qui m'avait prise en grippe dès le premier jour. Car je suis la plus jeune du service. Celle que la cadre supérieure ne veut pas embaucher. Mais qui n'a pas eu le choix, la faute au manque de personnel. Je suis celle dont personne ne souhaite la présence. Mais Mireille est là. Pour m'aider, m'encourager, m'encadrer dans mes nouvelles fonctions.

Mireille a une conscience professionnelle. Une vraie de vraie. Elle sait y faire avec les patients, sait partager avec eux, tenir la main du grand-père abandonné de tous, faire les plâtres, écouter la souffrance de cette femme battue, gérer un déchocage, sécher les larmes des enfants. Et je l'admire.

En ce premier jour, Mireille fait tout avec moi. Il n'y a pas de jugement. Juste des conseils. Et un échange. Toi, tu fais comme ça ? Tiens, c'est intéressant… Mireille dit qu'elle ne sait pas tout. Mireille est humble. Mireille m'encadre plusieurs jours, puis me lâche. Je dois voler de mes propres ailes. Et puis après quelques mois, Mireille part. Elle change de service. Après avoir changé ma vie, sans le savoir. Mireille, je ne sais pas où tu es. Je ne sais pas ce que tu es devenue. Je pense à toi.

Cet article a été publié sur le blog de l'Infirmière Insoumise le 28 février 2018.

IDE EN HÉMODIALYSE :

ALLIEZ TECHNICITÉ ET RELATIONNEL PATIENT !

Pourquoi IDE en hémodialyse, c'est un super métier ?

Anne-Marie Lestrade est directrice des soins infirmiers à la clinique Saint-Exupéry à Toulouse. Elle vous dit tout !

L'HÉMODIALYSE, PETIT RAPPEL...

L'hémodialyse est un traitement destiné aux patients insuffisants rénaux. Il permet de remplacer la fonction de filtration des reins par une épuration sanguine extra-rénale réalisée grâce à un générateur de dialyse et un circuit extra-corporel.

UNE DIMENSION TECHNIQUE IMPORTANTE

L'IDE en hémodialyse doit avant tout, assurer le bon déroulement des séances de dialyse : branchement du patient à la machine, surveillance, tenue du dossier de soins, anticipation des décompensations éventuelles, etc. La gestion d'abords vasculaires spécifiques (fistules, catheter) ainsi que la maîtrise des fonctionnalités des générateurs vous apporteront la dimension technique, que vous pouvez rechercher dans le soin.

La clinique Saint-Exupéry à Toulouse

Établissement de référence en néphrologie

43 % de l'activité d'hémodialyse en Haute-Garonne

UNE VRAIE RELATION AUX PATIENTS

Vous accompagnez vos patients dialysés sur des plages de quatre heures en moyenne, trois fois par semaine. Leur confort et leur bien-être dépendent fortement de votre engagement relationnel, de vos qualités d'écoute et d'empathie. Cette relation construite jour après jour vous permet de donner des conseils thérapeutiques et de faire vivre le projet personnalisé de soins.

ET PARFOIS, GÉRER L'URGENCE

Quand un patient est fragilisé et potentiellement instable, il faut savoir évaluer la situation clinique et réagir rapidement. Un vrai travail en équipe s'engage, sachant qu'en centre lourd, deux IDE et un ASD s'occupent de huit patients, en lien direct avec le néphrologue et le cadre de soins.

UNE FORMATION DÈS VOTRE ARRIVÉE

À la clinique Saint-Exupéry, à Toulouse, nous vous formons en hémodialyse sur un mode de tutorat pendant 180 heures. Cet accompagnement complète les enseignements théoriques et pratiques abordés pendant votre formation.

N'hésitez pas à nous contacter pour en savoir plus !

Rejoignez-nous !

La clinique Saint-Exupéry propose des postes d'IDE en hémodialyse incluant 180h de formation. Postes à pourvoir immédiatement

Pour candidater :
nousrejoindre@clinique-saint-exupery.com

St Exupéry
CLINIQUE NEPHROLOGIQUE

6 Infos pratiques, droits et devoirs du professionnel infirmier

Hôpital Saint Camille

L'Hôpital Saint-Camille
Bry sur Marne - Val-de-Marne
Établissement hospitalier privé de 273 lits,
1 000 salariés

RECHERCHE
DES INFIRMIERS DE JOUR ET DE NUIT H/F

Services
Urgence • Chirurgie Viscérale et Urologie •
Traumatologie et Orthopédie • Pédiatrie • Réanimation •
Gériatrie • Ophtalmologie • ORL • Médecine

Quelles sont les missions d'un Infirmier Diplômé d'État au sein de l'Hôpital Saint-Camille ?

L'Infirmier Diplômé d'État (IDE) dispense des soins personnalisés adaptés à chaque patient, résultant de son analyse des caractéristiques individuelles, des besoins du malade et de la prescription médicale.
Il participe à l'éducation thérapeutique des patients durant leur parcours de soins.

Convention FEHAP
Poste à pourvoir immédiatement

Candidatures et CV à adresser à Mme SEILLE
Courriel : v.seille@ch-bry.org

Conditions de recrutement, salaires, organisation du temps de travail, jours de repos ou encore droit à la formation sont autant de questions récurrentes que se posent les salariés et notamment les jeunes diplômés. Voici les réponses à vos principales interrogations (et même à celles auxquelles vous n'avez pas encore pensé !) mais aussi les ressources pour aller plus loin, si nécessaire.

6.1 | Recrutement

Pour les infirmiers, le recrutement se fait par concours sur titre (diplôme). Dans la fonction publique hospitalière (FPH), quand il s'agit d'une embauche en CDI, vous devrez obligatoirement effectuer un an de stage (stagiairisation) avec des évaluations tous les 3 mois avant d'être titularisé. Evidemment, ce stage peut être prolongé en cas d'un arrêt maladie prolongé, d'un congé maternité ou encore d'un travail à temps partiel. Il peut également être prolongé de 3 à 6 mois (sans dépasser 2 ans) pour motif professionnel après avis de la CAP (Commission Administrative Paritaire). A la fin de la période de stage, trois issues sont possibles : licenciement pendant le stage, refus de titularisation à la fin du stage, titularisation. Une reprise d'ancienneté totale ou partielle selon le temps travaillé comme contractuel dans le public et dans le privé est possible selon votre grade. Vous devrez effectuer cette demande auprès de votre service RH dans les 6 mois après stagiairisation.

Dans le privé, le recrutement se fait également sur titre. Une période d'essai d'environ 2 mois et renouvelable une fois est généralement la règle. N'oubliez pas de vous renseigner également sur la bonne santé financière de l'établissement ou du groupe que vous intégrez, cela aura des répercussions sur les conditions de travail, le salaire et les formations.

“ Le salaire mensuel moyen infirmier est de 1484 € net en début de carrière. Les salaires des infirmiers français se situent parmi les plus bas par rapport à leurs confrères étrangers. ”

OCDE 2017

6.2 | Point sur les salaires dans la fonction publique hospitalière

Concrètement, le corps infirmier est divisé en quatre grades. Chaque grade est sous-divisé en échelons, et à chaque échelon correspond un certain nombre de points d'indice. Le point d'indice, aujourd'hui fixé à 4,6860 € a bénéficié d'une 1ére hausse de 0,6% le 1er juillet 2016, puis d'une 2e de 0,6 % le 1er février 2017. Gelé depuis 2017, il n'y aura pas de revalorisation pour l'année 2019 Le point d'indice est la base du calcul de votre salaire, hors prime.

Les salaires dans la FPH[11] (sensiblement moins élevés que dans le secteur privé lucratif ou associatif) pour une IDE de soins généraux vont de 1 818,18 € bruts mensuels (1er échelon du 1er grade) à environ 2 891,28 € bruts mensuels (dernier échelon du 2e grade). Pour passer d'un grade à l'autre, le plus souvent, il faut avoir passé un an au 5e échelon de son grade et avoir 10 ans de service effectif. Nombre de primes peuvent venir s'ajouter à ces traitements bruts : indemnité d'astreinte, indemnité de chaussures et de vêtements de travail, indemnité forfaitaire pour travail des dimanches et jours fériés, indemnité horaire pour travail de nuit...Une prime de service est versée 2 fois par an selon votre notation, investissement, assiduité et indice, sauf pour les agents contractuels (CDD). Dans le privé, le salaire est fixé par convention collective (n'hésitez pas à les consulter, elles sont propres à chaque établissement ou groupe). Il est généralement plus intéressant en début de carrière (donc pour vous jeunes diplômés veinards !) mais la grille d'évolution salariale est ensuite plus favorable dans le public avec un salaire moyen supérieur de 6% environ.

“ Pour en savoir plus, n'hésitez pas à consulter le guide infirmiers.com « Traitements, rémunérations, primes ... Les clés pour y voir clair » prévu pour fin 2019. ”

6.3 Durée et organisation du temps de travail

La durée de travail est fixée à 35 heures par semaine et à 1607 heures par an. Il ne peut être accompli, par un agent, plus de 44 heures de travail et 48 heures sur 7 jours avec les heures supplémentaires.

A noter que l'organisation du travail en 12h doit être volontaire, la DGOS (direction générale de l'offre de soins) a récemment émis des recommandations sur cette organisation particulière, plébiscitée par les directions des soins et les infirmiers, mais récemment jugée illégale dans plusieurs services par différentes décisions de justice. Par ailleurs, selon plusieurs études, le travail en 12h ne serait pas sans risque sur la santé et majorerait le risque de burn-out mais aussi d'événements indésirables graves pour les soignants (type AES) et pour les patients. A vous de voir !

6.3 -1 Dans la fonction publique hospitalière

- **Pauses** - Un temps de pause de 20 minutes est obligatoire à partir de 6 heures consécutives de travail. Il peut être intégré au temps de travail selon les protocoles locaux. A noter que le temps d'habillage et déshabillage est compris dans le temps de travail.
- **Repos** - La durée de repos ininterrompue entre deux journées de travail ne peut être inférieure à 12heures. Tout agent bénéficie d'un repos hebdomadaire (appelé RH) de 36 heures consécutives minimum, dont un week-end toutes les deux semaines.

11. Selon les grilles de la FPH du 1er janvier 2019

- **Congés annuels** - La durée des congés annuels (CA) est égale à 25 jours ouvrés pris entre le 1er janvier et le 31 décembre avec validation de l'encadrement, sans dépasser 31 jours consécutifs. Le planning des vacances doit être établi, au plus tard, au 31 mars. Pour les agents contractuels (CDD), les congés doivent être pris durant la période du contrat. Des jours de congés supplémentaires (HP) sont octroyés lorsqu'une partie des CA est prise en dehors de la période du 1er mai au 31 octobre (2 jours si plus de 6 CA, 1 jour dans les autres cas) mais aussi lorsque les CA sont fractionnés, c'est-à-dire découpés en trois périodes minimum de 5 jours ouvrés (FP). Pour les jours fériés, des repos supplémentaires (RS) sont accordés. Vous disposerez de 9 à 11 RS selon votre organisation de travail (repos fixe, repos variable). Evidemment, certains évènements familiaux (naissance, décès, mariage, PACS) donnent aussi droit à des jours spécifiques.
- **Planification et roulements** - Le planning doit être connu et affiché au moins 15 jours à l'avance. Toute modification doit être communiquée au moins 48 heures avant, les agents doivent être avertis individuellement de ces changements.
- **Heures supplémentaires** - Les heures supplémentaires ont été déplafonnées : 180 heures par an maximum, soit 15 heures par mois et 220 heures pour les infirmiers spécialisés. Elles sont majorées de 25% pour les 14 premières heures, puis de 27% pour les suivantes.

6-3-2 - Zoom sur le CET

Le CET (compte épargne temps) pérenne est un dispositif volontaire (il ne peut être imposé). Il permet aux agents titulaires ou contractuels en service continu depuis plus d'un an (services fonctionnant en 24h au moins 5 jours par semaine avec différents roulements et comprenant des temps de transmission inter-équipes) d'épargner des jours de repos (CA, RR, RTT) qu'ils n'ont pas pu ou voulu poser pendant l'année. A l'issue de chaque année civile, les agents sont informés de l'état de leur CET et il leur est demandé s'ils souhaitent y verser d'autres jours non pris pendant l'année. Si le nombre total dépasse 20 jours, les agents ont un droit d'option et peuvent ainsi choisir entre plusieurs possibilités :

être indemnisé, les laisser sur le CET en vue de congés ultérieurs, voire les utiliser pour partir plus tôt en retraite le cas échéant.

D'autres situations spécifiques au temps de travail (temps partiel, congés bonifiés, congé maternité, familial, parental) mais aussi liées à votre évolution de carrière (mutation, détachement, disponibilité) sont réglementées et font appel à des dispositions spécifiques. N'hésitez pas à consulter la législation en vigueur (décrets ou conventions collectives selon votre secteur d'activité) ou à vous rapprocher de votre délégué syndical pour en savoir plus.

A noter que le rappel à votre domicile pendant vos repos est illégal et que vous n'avez aucune obligation à répondre hormis déclenchement du plan blanc, dispositif obligatoire dans tous les établissements de santé publics ou privés, qui permet de faire face à une situation sanitaire exceptionnelle (canicule, attentats, épidémie, accident ferroviaire…).

6-3-3 Dans le privé

Les droits aux jours de repos sont identiques au secteur public (*cf. code du travail)*. Cependant, les infirmiers ont le droit de bénéficier des fêtes et jours fériés sans que cela n'entraîne une baisse de salaire.

Concernant les droits de pause ou la rémunération de vos heures supplémentaires, il faudra vous reporter aux conventions collectives de votre structure ou groupe d'emploi. A savoir qu'elles peuvent également être alignées sur les conventions collectives de la Fédération de l'Hospitalisation Privée (FHP).

6-3-4 - Quid du travail de nuit

Le travail de nuit comprend la période de 21h à 6h. Le temps de travail théorique pour les infirmiers de nuit (c'est-à-dire effectuant au moins 90% de leur travail entre 21h et 6h) est de 32h30 par semaine. Ils cumulent donc des RTT supplémentaires. Face à la tension du marché du travail, beaucoup d'entre vous choisissent (ou subissent, c'est selon) un premier poste de nuit. Certains y voient les avantages : autonomie, moins de pression, un salaire majoré de 200 euros/mois et un peu plus de repos, quand d'autres y voient aussi les inconvénients : rythme décalé avec fatigue croissante et répercussions sur la santé, impact majeur sur la vie sociale, travail peu stimulant voire ennuyant…

“ Un rapport remis en février 2019 au gouvernement préconise d'instaurer un seul jour de carence pour maladie pour tous les salariés du privé comme du public. Ce jour de carence ne pourra être compensé par une rémunération des employeurs. ”

Tout roulement a ses avantages et ses inconvénients. Le travail de nuit est effectivement une véritable école de la vie pour les jeunes soignants :

- autonomie importante ;
- relations professionnelles et personnelles plus approfondies car les équipes sont resserrées ;
- plus de temps pour effectuer son travail correctement et prendre en charge globalement ses patients ;
- la possibilité d'approfondir ses connaissances, tout cela favorisant la confiance.

Cependant, il faut aussi pouvoir tenir ce rythme, qui n'est pas naturel, sur la durée, pour préserver sa santé et sa vie sociale mais aussi profiter de ses jours de repos (un peu plus nombreux) !

Voici quelques conseils indispensables pour mieux vivre votre expérience professionnelle de nuit.

- Dormir 5 à 7 heures et privilégier les petites siestes avant le travail pour favoriser le sommeil.
- Tenter de garder un rythme normal de repas en famille, intercaler une collation entre 2 et 4 heures du matin riche en sucres lents en évitant le grignotage par ailleurs.
- Essayer de manger lentement et boire de l'eau régulièrement pour éviter la prise de poids. Petit conseil : les protéines réveillent, les sucres endorment.
- Eviter les excitants 5 heures avant le coucher et se coucher le plus rapidement possible en évitant de commencer une activité en rentrant.
- Prendre une douche fraîche, un bon petit -déjeuner, créer un environnement obscur et silencieux pour favoriser le sommeil.
- Moins dormir le jour, pratiquer une activité physique régulière et privilégier votre vie sociale pour mieux s'endormir pendant vos jours de repos.

“ L'adaptation au travail de nuit ne dépend pas uniquement de l'application des règles comportementales d'hygiène du sommeil. Les capacités individuelles à tolérer un rythme contraire à la nature diurne de l'espèce humaine sont très variables. ”

6.4 Droits et devoirs du professionnel infirmier

Oui, bien sûr, vous démarrez dans vos fonctions, mais il est important pour vous de savoir à quoi vous pourrez prétendre et les choses auxquelles vous vous exposerez… Alors voici quelques éléments à avoir en tête… en intégrant la fonction publique... ou pas !

6-4-1 - Droit de grève

Le droit de grève est un droit fondamental des salariés du secteur public ou privé (avec éventuelle retenue sur salaire) par le préambule de la Constitution Française et aucune sanction ne peut être engagée à l'encontre d'un personnel gréviste. Cependant, lors d'un mouvement social annoncé (par préavis à la direction de l'établissement), un service minimum est instauré pour assurer les urgences, les soins et la sécurité des patients. Ainsi, vous pourrez être assigné à votre poste par le directeur de l'hôpital (ou de l'établissement de soins) ou réquisitionné par le préfet, en cas de force majeure. Vous devrez alors être avisé par lettre individuelle (que vous devrez signer) et accomplir l'ensemble des tâches afférentes à votre fonction le cas échéant.

6-4-2 Droit à la formation

• CFP et DIF pour la fonction publique
Pour se former, les agents de la fonction publique peuvent bénéficier du congé de formation professionnelle (CFP) ou du droit individuel à la formation (DIF). D'une durée maximale de 3 ans, le CFP peut être accordé à l'agent ayant accompli au moins 3 ans de service effectif, il peut être utilisé en une ou plusieurs fois, à temps complet ou partiel. Dans tous les cas, la rémunération correspondra à 85 % du traitement de base financé par l'organisme paritaire agréé (celui auquel cotise votre administration, souvent l'ANFH). A l'issue, vous serez repris dans votre poste avec obligation de servir le triple de la durée pour laquelle vous avez été financé. En ce qui concerne le DIF, chaque agent cumule 20 heures par année de service avec un quota maximum de 120 heures. Elles peuvent être utilisées pour des formations en lien avec le développement des compétences ou encore lors d'une préparation aux examens et concours.

• CPF et CIF pour les salariés du privé
Les infirmiers du secteur privé ont également le droit de se former au travers du congé individuel de formation (CIF) et du compte personnel de formation (CPF). Ainsi, le CIF est un congé qui permet au salarié de s'absenter de son poste afin de suivre une formation (en rapport ou pas avec son emploi actuel) pour se qualifier, évoluer ou se reconvertir. Les intérimaires peuvent également en bénéficier sous certaines conditions. Quant au CPF, il recense les heures de formation acquises

“ Peu de salariés et encore moins de soignants utilisent ces possibilités de formations durement acquises, n'hésitez donc pas ! ”

par le salarié tout au long de sa vie active (jusqu'à son départ à la retraite) et lui permet de suivre une formation qualifiante. Le salarié peut ainsi acquérir jusqu'à 150 heures de crédit pour se former à son initiative.

• La validation des acquis de l'expérience (VAE)

La VAE concerne tous types de public, notamment les salariés du privé (en CDI, CDD ou intérim…) et les agents de la fonction publique (titulaires ou non). Elle permet de faire reconnaître les compétences acquises au cours de votre expérience professionnelle afin d'obtenir un diplôme ou un certificat professionnel. La spécialisation d'infirmier de bloc opératoire est, par exemple, accessible par la VAE.

• Quid du DPC…

Le développement professionnel continu est, depuis 2013, un dispositif de formation triennal obligatoire pour les professionnels de santé. Géré par l'Agence nationale du DPC, ce dispositif allie évaluation des pratiques professionnelles (EPP), gestion des risques et formation continue en lien avec les priorités de santé publique (infections nosocomiales, fin de vie et soins palliatifs, douleur, bientraitance ...). Il favorise également l'émergence d'actions communes entre les équipes pluridisciplinaires. Plus d'informations sur agencedpc.fr et mondpc.fr

6-4-3 Retraite

Dans le secteur public, les titulaires dépendent de la CNRACL (Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales) alors que les contractuels dépendent de l'IRCANTEC (institution de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'état et des collectivités publiques) desquelles vous recevrez des courriers pour vous informer de vos droits et leurs évolutions.

D'une infirmière à l'autre, l'âge d'ouverture des droits à la retraite n'est jamais le même. Il est soit de 57 ans, soit de 62 ans. Tout dépend de l'option choisie, lors de la réforme de 2011 de la fonction publique hospitalière, par les infirmières qui avaient plus de 15 ans d'ancienneté. A l'époque, certaines ont fait le choix de devenir des fonctionnaires de catégorie A (« sédentaires ») avec un traitement légèrement revalorisé, mais aussi un alignement de l'âge du départ à la retraite sur celui du privé : à partir de 62 ans. D'autres ont fait le choix de rester des fonctionnaires de catégorie B (« actifs ») et de pouvoir partir à la retraite à partir de 57 ans. Voilà pourquoi les deux possibilités coexistent aujourd'hui. En revanche, les infirmières qui avaient moins de 15 ans d'ancienneté en 2011 ou les infirmières nouvellement diplômées intègrent directement la catégorie A (« sédentaire ») et partiront toutes à la retraite à partir de 62 ans. A terme, quand toutes les infirmières ayant choisi de rester en catégorie B en 2011 seront parties à la retraite, il n'y aura plus d'infirmières en catégorie B et toutes partiront à partir de 62 ans.

Retenons que dans le secteur privé, la retraite est calculée sur la moyenne des salaires des 25 meilleures années avec un taux plein de 50%. Le mode de calcul de la fonction publique est plus avantageux pour ceux qui ont des salaires croissants en fin de carrière. Mais la non prise en compte des primes désavantage les fonctionnaires dont la rémunération comporte une part de prime élevée. À noter qu'à partir de cette année 2018, l'âge minimum de départ à le retraite passera de 60 à 62 ans dans le privé comme dans le public.

“ Depuis le 11 août 2016, un décret * confirme l'intégration des années d'études d'infirmières et d'autres professions médicales dans le calcul pour les droits à pension. ”

** Décret n° 2016-1101 relatif à la validation des années d'études d'infirmier, de sage-femme et d'assistant social des agents affiliés à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales.*

6-4-4 Sanctions

Si vous commettez une faute dans l'exercice de vos fonctions, vous pouvez vous exposer à une sanction disciplinaire sans exclure des peines civiles ou judiciaires prévues par la loi. Pour rappel, toute démarche d'un supérieur hiérarchique visant à sanctionner un agent doit être motivée par un rapport ou une plainte écrite. Plusieurs types de sanctions sont possibles selon la gravité des faits reprochés :

- sanctions du 1er groupe (avertissement, blâme) ;
- du 2ème groupe (radiation du tableau d'avancement, abaissement d'échelons, exclusion temporaire) ;
- du 3ème groupe (rétrogradation, exclusion) ;
- du 4ème groupe (mise à la retraite d'office, révocation).

Les sanctions du 2ème, 3ème et 4ème groupe donnent lieu à un conseil de discipline préalable. Selon la situation, les sanctions peuvent être retirées du dossier après un certain nombre d'années (de 1 an à 10 ans). Dans tous les cas, vous pouvez vous faire assister d'un représentant syndical ou d'un avocat (formule souvent comprise dans les assurances responsabilité civile professionnelle dont on a parlé préalablement).

IDE en début de carrière : pour bien préparer votre retraite, il faut commencer à agir le plus tôt possible pendant la vie active !

Difficile, quand on débute sa vie active, de penser à sa retraite, et pourtant, c'est le bon moment !
Pour compenser la baisse de rémunération à la retraite, il vaut mieux commencer à s'en occuper au début de sa vie professionnelle pour ne pas avoir de mauvaises surprises le moment venu !

Vous êtes jeune infirmier/infirmière à l'hôpital ou en EPADH.

A ce stade, forcément, si on vous parle de « retraite », vous jugez la démarche carrément « prématurée », voire totalement « déprimante » ! Et vous vous interrogez : à quoi bon y penser maintenant ?

Parce qu'au moment du départ à la retraite, la chute de revenus sera vertigineuse : - 40 % en moyenne pour les agents hospitaliers !

Ce chiffre va d'ailleurs s'aggraver ! Avec les réformes des retraites et la baisse programmée des pensions, le niveau de vie des retraités devrait baisser continuellement entre 2025 et 2060. Et à cette date, c'est vous qui partirez à la retraite. Vous êtes donc déjà concernés.

Pour conserver demain votre niveau de vie, vous allez devoir penser dès maintenant à vous constituer un complément de revenu. Et plus tôt ce sera, plus l'effort vous paraîtra léger. Alors prenez les devants ! Constituez-vous, à titre individuel dès le début de votre carrière un complément de revenu pour votre retraite.

Les agents hospitaliers ont la chance de disposer d'une solution qui leur est spécialement destinée et qui aide les jeunes à préparer leur retraite : la Complémentaire Retraite des Hospitaliers. *(voir encadré ci-dessous)*

Aujourd'hui, si l'affiliation à une mutuelle dès l'entrée dans la vie active nous paraît absolument essentielle pour faire face aux problèmes de santé, l'adhésion à une complémentaire retraite est tout aussi indispensable pour assurer sa propre protection demain. C'est le bon réflexe à avoir !

Complémentaire Retraite des Hospitaliers (CRH) : une solution retraite 100% dédiée aux hospitaliers.

4 bonnes raisons de choisir la CRH :

- Une solution simple, sûre et accessible à tous les budgets.
- Un complément de retraite versé durant toute votre vie. (1) (2)
- La possibilité de percevoir une partie de votre complémentaire retraite sous forme de capital. (2)
- **Profitez de vrais + sociaux :** une prise en charge de vos cotisations en cas d'accident ou de maladie. (3)

Un coup de pouce pour les jeunes : 1 mois de cotisations offert chaque année jusqu'à vos 35 ans. (1)

Pour + d'informations, nos conseillers sont à votre écoute :

0 800 005 944 Service à appel gratuit

crh.cgos.info

Du lundi au vendredi : 9h/12h & 14h/17h

Rejoignez-nous sur Facebook Complémentaire Retraite des Hospitaliers CRH

COMPLEMENTAIRE RETRAITE DES HOSPITALIERS
La solution

© C.G.O. - association loi 1901 - association

(1) Depuis le 1er avril 2008, toute nouvelle affiliation bénéficie d'une rente conventionnelle garantie à vie par Allianz Vie, Société d'Assurance sur la vie régie par le Code des assurances, 1 cours Michelet – CS 30051 – 92076 Paris La Défense (340 234 962 RCS – Nanterre). (2) Selon les conditions fixées dans le Règlement et la Notice d'information de la CRH. (3) Pendant 5 ans maximum.

7 Se former et s'informer

Une fois diplômé, continuer à se former et s'informer est une nécessité et ce, pour plusieurs raisons. Tout d'abord parce que la médecine et les techniques évoluent tout comme la société et les soins infirmiers. Ensuite, parce que légalement, l'infirmier est tenu d'actualiser et de perfectionner ses connaissances[12] .

Et enfin parce que c'est intellectuellement stimulant pour les soignants de ne pas faire les choses mécaniquement (bon remède à l'épuisement professionnel), sans parler de l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins que cela induit pour le patient, sujet - et non objet - de toutes nos attentions.

De plus, et au-delà de toutes ces considérations professionnelles, avant d'être soignant, vous êtes citoyen. Se tenir informé permet de comprendre et donc d'agir sur la société dans laquelle on vit et évolue chaque jour.

Ainsi, plusieurs moyens s'offrent à vous pour suivre intelligemment l'actualité...

7.1 | L'info sur la toile

Evoquons bien sûr les sites internet et surtout infirmiers.com, le site de référence de la profession infirmière avec ses nombreuses publications quotidiennes : actualité professionnelle et santé, ses évolutions, témoignages, cours, TFE... et bien plus encore. Son forum, son application mobile, sa newsletter bi-mensuelle ou encore ses réseaux sociaux très actifs (facebook/twitter/linkedin) sont des moyens simples et efficace d'organiser votre veille mais aussi d'interagir avec vos pairs et la communauté soignante dans son ensemble.

Allez, pas trop de parti pris… Evoquons aussi, pour les plus pointus d'entre vous, la newsletter Medscape.fr, éditée par ce site d'actualités médicales, avec possibilité de cibler votre spécialité d'exercice pour rester à la pointe de l'information et des nouvelles études publiées.

Les émissions radio/podcasts : Révolutions médicales, Priorité santé, Carnet de santé ou encore la question santé sont des émissions radio, quotidiennes ou hebdomadaires, plus ou moins courtes (format de quelques minutes à une heure) sur des sujets sanitaires et sociaux variés mêlant vulgarisation et sensibilisation grand public mais aussi expertises pointues très accessibles.

Ces émissions sont disponibles en podcasts sur le site de l'émission ou via itunes.

12. article R4312-46 du code de déontologie infirmier - décret n° 2016-1605 du 25 novembre 2016.

7.2 Les revues

Il y en a plusieurs, certaines sont historiques comme L'infirmière magazine, La revue de l'infirmière, Soins, Santé mentale… Ces revues, sur abonnement, sont très accessibles avec un contenu adapté aux jeunes professionnels pour s'informer et perfectionner ses connaissances.

Ne pas hésiter à les consulter également dans les CDI de votre hôpital ou de votre ancien IFSI car les abonnements représentent quand même un coût non négligeable. L'abonnement à plusieurs peut également être une solution, tout comme l'abonnement de service.

7.3 Les émissions TV

Evidemment, il y a l'incontournable Journal de la santé tous les jours sur France 5, mais d'autres émissions, également disponibles en replay, sont très intéressantes comme « Etat de santé » sur LCP assemblée nationale ou encore « Enquête de santé » sur France 5.

7.4 Les publications scientifiques

Mais peut-être aurez-vous aussi envie d'évoluer et de vous perfectionner dans votre spécialité pour tendre vers l'expertise, voire de vous spécialiser, au-delà du DPC. N'hésitez pas à suivre l'actualité des publications sur votre spécialité ainsi que les ressources disponibles via le site internet de votre société savante (SFAR, SFA, Centre national de ressources et de lutte contre la douleur…), des universités ou des sites internet pointus tels que Medscape. Par ailleurs, les bases de données/catalogues comme pubmed, en anglais ou cismef, en français, peuvent vous permettre d'accéder aux meilleurs articles sur votre spécialité. A noter que les documentalistes de votre IFSI ou du CDI de votre hôpital peuvent vous aider à cibler les meilleures ressources pour votre pratique et vous aider à organiser votre veille via des applications et des mots-clés (BDSP, SIDOC…) .

> **“ Tous les mois, infirmiers.com vous présente sa sélection lecture. ”**

7.5 Les livres

Dans chaque spécialité, des livres apparaissent comme des références, voire des ouvrages sacrés à se procurer absolument. N'hésitez pas à solliciter vos collègues infirmiers ou médecins pour connaître la bibliographie incontournable de votre spécialité. Concernant les soins infirmiers généraux, il existe également de nombreux ouvrages, renseignez-vous sur les meilleurs et feuilletez-les avant de les acheter.

Ayez peu d'ouvrages, mais les « *best* » dans chaque domaine et dévorez-les de A à Z pour que cela soit vraiment productif.

Des applications mobiles bien utiles

Afin de faciliter votre pratique quotidienne, diverses applications mobiles pourront vous aider… En voici quelques-unes, les plus incontournables…

Emploi Soignant

(gratuit, iPhone et Android)

• Avoir accès à des milliers d'offres d'emploi en fonction de son profil professionnel, via un moteur de recherche performant, des offres sans cesse actualisées, une gestion de profil, des alertes...

e-mémo plaies chroniques

(gratuit, iPhone et Android)

• L'Assurance Maladie propose un nouveau service pour les médecins et les infirmier(e)s : le e-memo Plaies Chroniques. Une aide dans la prise en charge en ville des plaies chroniques : ulcères de jambe, escarres, plaies du pied diabétique.

Reco Perfusion

(gratuit, iPhone et Android)

• Une application mise à disposition des professionnels de santé par l'APHP, une aide au bon usage des dispositifs médicaux de perfusion.

Tuttis Soins infirmiers

(payant, iPhone, Android)

• Tuttis est une plateforme d'entraide professionnelle, basée sur les échanges de savoirs d'expérience, à destination des infirmiers, afin de leur permettre de renforcer leurs compétences et d'améliorer leur pratique.

360 medics

(gratuit, iPhone, Android)

• L'application sur les médicaments destinée aux professionnels de santé, données issues de la pratique des médicaments (source ANSM).

Constantes biologiques

(payant, iPhone, Android)

• Tout professionnel de santé est amené à consulter et évaluer des résultats biologiques. Cette application permet un accès rapide et simple aux constantes médicales les plus couramment utilisées.

Livret douleur

(gratuit, iPhone)

• Ce « Livret Douleur » a été conçu à l'initiative du Comité Central de Lutte contre la Douleur et soins palliatifs (CLUD-SP) de l'AP-HP pour contribuer à la formation des professionnels de santé à la prise en charge de la douleur. Il a été rédigé par des médecins spécialistes de différentes régions françaises. Cette application vous permettra également de trouver la meilleure échelle d'évaluation de la douleur pour votre patient, d'évaluer la douleur de vos patients âgés avec des échelles automatisées et d'adapter votre traitement.

Staying Alive

(gratuit, iPhone, Android)

• Une application permettant de localiser les défibrillateurs autour de soi et un mode urgence avec aide au massage cardiaque.

Mes fiches en anglais : le soin infirmier

(payant, iPhone, Android)

• L'outil indispensable pour communiquer facilement et rapidement avec vos patients anglophones ! Retrouvez l'essentiel des situations de soins traduites en anglais simple, écoutez leur traduction audio, utilisez le lexique ou les planches anatomiques pour vous faire comprendre et améliorer ainsi la prise en charge de vos patients.

Toujours plus d'applications à retrouver sur
«Tour d'horizon de quelques applications mobiles bien utiles »
à lire sur infirmiers.com

> **“ Les soignants peuvent aussi se former en ligne au travers de nombreux MOOC* (massive open online course). ”**

** MOOC : des cours en ligne pour parfaire ses connaissances sur la santé » à lire sur infirmiers.com*

7.6 Les congrès

Chaque spécialité a sa société savante, plus ou moins active, qui organise des congrès pour favoriser les échanges entre professionnels et communiquer ses recherches. Tentez d'y participer, pour évoluer, perfectionner votre pratique et rencontrer vos pairs. Adhérer à la société savante en question permet aussi de bénéficier de prix préférentiels pour les congrès. En effet, si l'on veut vraiment avancer, mieux vaut ne pas compter sur l'industrie pharmaceutique car les paramédicaux ne sont pas une cible prioritaire. Ne pas trop compter non plus sur l'hôpital dans ce contexte économique tendu.

7.7 Les diplômes universitaires (DU) et les masters

Encore trop peu de DU sont accessibles aux paramédicaux bien que l'intégration dans le LMD en 2009 fasse un peu bouger les lignes. Il faut savoir que ces formations le plus souvent sur une année – pourtant de haut niveau - ne vous apporteront aucune reconnaissance financière et que leur financement sera compliqué (pour ne pas dire à votre charge, surtout en tant que jeune diplômé venant d'arriver dans le service). Cependant, il s'agit d'un perfectionnement qui va vous procurer une expertise théorique et pratique gratifiante dans vos prises en soins quotidiennes. Ces formations universitaires vous permettront également de croiser vos regards car plusieurs catégories de soignants s'y retrouvent.

Sur des thèmes aussi variés que la douleur, l'éthique, les plaies et cicatrisation, la pharmacologie, les urgences, la réanimation, l'hygiène … ces DU en poche sont, pour les infirmiers, une véritable valeur ajoutée, reconnue et appréciée par leurs pairs mais aussi par les employeurs (cela fait une vraie différence sur un CV !). rajout - Soulignons que la Fédération française des infirmières coordinatrices (Ffidec) réfléchit à un diplôme universitaire en gérontologie destiné aux IDE coordinatrices (Idec) travaillant notamment en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad).

Les infirmiers peuvent également poursuivre en filière master (santé ou sciences humaines), et pourquoi pas jusqu'à l'obtention du doctorat en attendant que la filière infirmière LMD (sciences infirmières) soit réellement créée. L'universitarisation des études en soins infirmiers est d'ores et déjà en marche !

Si cela vous tente, et même en début de carrière, renseignez-vous auprès de vos collègues ou sur internet sur les formations disponibles, leur rapport qualité/prix et bien sûr les conditions de financement (généralement plus favorables pour les jeunes professionnels ayant moins de 3 ans de diplôme car toujours considérés en formation initiale, d'où l'intérêt de ne pas trop tarder).

PERFECTIONNEZ-VOUS ET EVOLUEZ !

Une solution d'apprentissage en e-learning

Supports de cours et exercices accompagnent la formation

Modules de formation conçus par des experts pédagogiques santé

Découvrez nos modules e-learning

- Calcul de doses
- Transfusion
- Identitovigilance
- AES et AEV
- Douleur
- Nutrition parentérale
- Raisonnement clinique
- Prévention des erreurs médicamenteuses
- Soins palliatifs
- Bientraitance
- Projet de vie
- Hygiène
- Alzheimer
- Gestion des risques
- Droit des patients
- Management

MEDI formation

Retrouvez nos offres sur
www.mediformation.com

8 Les possibilités de carrière

Après quelques années d'expérience, vous aurez probablement envie d'évoluer vers de l'encadrement ou de la formation, ou encore de vous spécialiser en anesthésie, au bloc opératoire ou dans la petite enfance, et c'est possible ! Zoom sur ces multiples possibilités d'évolution qui font aussi la richesse de notre profession.

8.1 Profession IADE

L'infirmier anesthésiste diplômé d'état (IADE) est un professionnel infirmier travaillant sur les différents sites d'anesthésie (bloc opératoire et salle de surveillance post-interventionnelle, salle de réveil), aux urgences, en réanimation mais aussi au SAMU. Il participe à toutes les activités d'anesthésie et de prise en soins d'urgence en collaboration, et sous la responsabilité, du médecin anesthésiste réanimateur (ou urgentiste). L'IADE accède à cette spécialité suite à une formation de 24 mois alternant théorie et pratique et aboutissant à un diplôme d'Etat de grade master.

La formation est accessible dans 28 instituts de formation dédiés, après 2 ans d'expérience professionnelle temps plein, via un concours d'entrée comprenant une épreuve écrite de 2 heures basée sur le programme de formation infirmier et une épreuve orale. Chaque année quelque 500 IADE sortent diplômés. Au niveau salarial, les IADE relèvent des troisièmes et quatrièmes grades. Cela signifie que leur rémunération minimale[13] est de 1 885 € bruts mensuels (grade 3, 1er échelon).

La maximale, au quatrième grade atteint 2 991 € bruts mensuels (grade 4, échelon 7). Vous obtiendrez plus d'information auprès du Syndicat National des Infirmiers Anesthésistes (SNIA) (www.snia.net).

8.2 Profession IPDE

L'infirmière puéricultrice diplômée d'état (IPDE) est une professionnelle infirmière (nous parlerons ici au féminin bien que quelques garçons s'engagent dans cette spécialité) travaillant en maternité, néonatalogie, pédiatrie, crèche ou PMI. Elle est spécialisée dans les soins aux jeunes enfants, malades ou sains, mais aussi dans l'information et la prévention à destination des jeunes enfants et autres adolescents et de leurs parents.

L'IPDE accède à cette spécialité suite à une formation de 12 mois alternant théorie

et pratique dispensée dans 34 instituts de formation aboutissant à un diplôme d'Etat. Chaque année quelque 1070 IPDE sortent diplômés. La formation est accessible directement après le diplôme infirmier via un concours d'entrée comprenant 2 épreuves écrites d'admissibilité et une épreuve orale d'admission. Cette formation est actuellement en attente de réingénierie pour une correspondance de diplôme grade master.

Il existe une association professionnelle représentative de cette spécialité : l'ANPDE, Association Nationale des Puéricultrices Diplômées et des Etudiantes ; www.anpde.asso.fr

8.3 Profession IBODE

L'infirmier de bloc opératoire (IBODE) est un professionnel infirmier travaillant au bloc opératoire ou dans les secteurs associés (endoscopie, stérilisation). Il participe à toutes les activités opératoires/interventionnelles en collaboration, et sous la responsabilité du chirurgien/médecin. A noter que les IBODE disposent maintenant de compétences/actes exclusifs pour lesquels une formation complémentaire de 49 heures est nécessaire : installation chirurgicale du patient, mise en place et fixation des drains sus-aponévrotique ou encore fermeture sous cutanée et cutanée des plaies chirurgicales.

L'IBODE accède à cette spécialité suite à une formation de 18 mois – 23 instituts de formation dédiés - alternant théorie et pratique et aboutissant à un diplôme d'Etat. Chaque année quelque 232 IBODE sortent diplômés. Le diplôme est également accessible par validation des acquis de l'expérience (VAE). La formation peut s'engager, après 2 ans d'expérience professionnelle temps plein, via un concours d'entrée comprenant une épreuve écrite d'admissibilité et une épreuve orale d'admission. Là encore, cette formation est actuellement en attente de réingénierie pour une correspondance de diplôme grade master. Comme les IPDE, les IBODE font carrière dans les deuxièmes et troisièmes grades avec le même niveau de salaire. Il existe une association professionnelle représentative de cette spécialité : l'UNAIBODE, Union nationale des associations d'infirmiers de bloc opératoire diplômes d'Etat ; http://www.unaibode.fr/ et depuis peu d'un syndicat « syndicat national des infirmiers de bloc opératoire ».

8.4 Profession CDS

Le cadre de santé (CDS) encadre une équipe de soins (cadre de proximité) ou enseigne dans les instituts de formation (cadre formateur) en fonction de sa spécialité initiale (un IBODE ne va pas encadrer ou enseigner à des IADE). Il peut également mener des actions transversales ou d'expertise dans un domaine sanitaire. Il accède à cette fonction d'encadrement après une formation de 10 mois alternant théorique et pratique – 41 instituts de formation dédiés – sans réelle distinction (pour le moment) entre enseignement et encadrement de proximité. Chaque année quelque 1500 CDS sortent

13. Les grilles indiciaires de la FPH ont été revues au 1er juillet 2016.

diplômés. Là aussi, cette formation est actuellement en attente de réingénierie pour une correspondance de diplôme grade master. La formation est accessible, après 4 ans d'exercice professionnel à temps plein, via un concours d'entrée comprenant une épreuve écrite d'admissibilité et une épreuve orale d'admission. Un cadre de santé paramédical en début de carrière touche actuellement 2 070 € bruts mensuels. En savoir plus sur le site du Comité d'entente des formation infirmières et cadres (CEFIEC) www.cefiec.fr. N'hésitez pas à consulter régulièrement le site dédiée aux cadres de santé : cadredesante.com !

8.5 Profession IPA

Cinq textes réglementaires – deux décrets et trois arrêtés datés de juillet 2018 - spécifient à présent et encadrent réglementairement l'exercice infirmier en pratique avancée et notamment les caractéristiques de la formation qui conduit au diplôme d'État d'infirmier en pratique avancée (IPA). Pour accéder à la formation universitaire de master en pratique avancée, il faut être titulaire d'un diplôme d'Etat infirmier ou d'une équivalence européenne. Le master est accessible en formation initiale et continue, mais attention : tout comme pour les autres spécialités, pour pouvoir exercer dans le champ de la pratique avancée une expérience professionnelle de 3 ans est requise, ce rôle s'exerçant sur un niveau expert.

Les candidats déposent un dossier auprès d'une université dispensant la formation conduisant au diplôme d'État d'infirmier en pratique avancée (DEIPA) en précisant la mention de la formation qu'ils souhaitent suivre. La procédure, le calendrier, la composition du jury d'admission sont fixés par chaque établissement d'enseignement supérieur accrédité à délivrer le DEIPA .

La formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée (DEIPA) est structurée en quatre semestres validés par l'obtention de 120 crédits européens. Le DEIPA confère à son titulaire le grade de master. Les enseignements comprennent des enseignements théoriques, méthodologiques, appliqués, pratiques et cliniques ainsi

> « Les IPA vont créer une révolution dans la prise en charge des usagers. »
>
> **Patrick Chamboredon**
> **Président de l'Ordre national, des infirmiers**

que l'accomplissement de stages. Ces enseignements comportent un adossement et une initiation à la recherche. Ils tiennent compte des priorités de santé publique. Si la question de la rémunération de ces professionnels infirmiers bac +5 (master) n'est pas abordée dans les textes réglementaires, Agnès Buzyn et Frédérique Vidal, ont souligné « que cette nouvelle pratique et ces nouvelles compétences bénéficieront d'une reconnaissance en termes de statut et de rémunération, aussi bien dans le cadre de la fonction publique hospitalière qu'au sein des équipes de soins primaires ».

Quid de l'évolution des salaires des infirmiers spécialisés dans la FPH

À la suite de la publication des premiers textes du protocole parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) pour la fonction publique hospitalière (FPH), le 21 mai 2016, les infirmiers bénéficient de nouveaux classements et échelonnements indiciaires, rimant avec revalorisation de leur rémunération.

Les infirmiers spécialisés vont voir ainsi leur salaire augmenter. Un infirmier de bloc opératoire (IBODE) ou puériculteur diplômé d'État (IPDE), en début de carrière (grade 2, 1er échelon), qui touche actuellement 1 824 € bruts mensuels, touche 1 978 € bruts mensuels depuis le 1er janvier 2019. En fin de carrière (dernier échelon du grade 3), le salaire d'un IBODE ou d'un IPDE pourra atteindre 3 083 €, contre 2 940 € à ce jour.

Quant aux infirmiers anesthésistes diplômés d'État (IADE) en début de carrière (grade 3, 1er échelon), ils gagnent depuis le 1er janvier 2019, 2 043 € bruts mensuels, contre 1 885 € actuellement. En fin de carrière (dernier échelon du 4ème grade), leur salaire de 2 991 € au 1er janvier 2016 est passé à 3 154 € bruts mensuels depuis le 1er janvier 2019.

La rémunération des cadres supérieurs de santé et cadres de santé paramédicaux a été elle aussi réévaluée. Depuis le 1er janvier 2019, le salaire du cadre santé paramédical s'élève à 2 156 € bruts mensuels contre 2 070 € actuellement.

> « Le guide « Je suis IDE et je me spécialise » 2019/2020, 3e édition, paraîtra à l'automne 2019. »

L'exercice infirmier en médecine esthétique

Si elle demeure somme toute relativement marginale en termes d'effectifs soignants, la médecine esthétique est un secteur d'exercice attrayant pour les infirmières compte tenu de la combinaison de soins à la fois techniques et relationnels qu'elles sont amenées à y dispenser. Focus sur leurs missions au sein du Centre Marceau (Paris), structure de référence en la matière créée il y a près de 18 ans.

— **La médecine esthétique peut se définir « comme l'ensemble des prescriptions et des actes visant à prévenir, améliorer ou corriger les aspects inesthétiques ou jugés comme tels par un sujet sain, et ce grâce à une approche pluridisciplinaire ».** Elle recouvre l'ensemble des actes esthétiques non chirurgicaux. Aujourd'hui, fort de techniques de pointe et de nouvelles substances, ce secteur ne cesse de se développer – la croissance annuelle des actes de médecine esthétique était de l'ordre de 5 % à 8 % en France en 2012 (11 % dans le monde) – et son recours s'avère désormais fréquent grâce aux techniques non invasives. De fait, la médecine esthétique s'avère un «nouveau» secteur d'exercice pour les médecins, chirurgiens ainsi que certains auxiliaires médicaux, dont les infirmières diplômées d'État (IDE) et/ou manipulateurs d'électroradiologie médicale.

— **C'est ainsi le cas au sein du Centre Marceau (Paris XVIe) spécialisé en médecine esthétiques et lasers médicaux et qui compte 11 IDE et 2 manipulateurs d'électroradiologie médicale** parmi les membres de son équipe pluridisciplinaire par ailleurs composée de médecins, chirurgiens et chargés d'accueil.

— Également appelées «opérateurs laser», les IDE - comme les manipulateurs d'électroradiologie médicale - travaillent en équipe avec les médecins et chirurgiens ainsi qu'avec les chargés d'accueil qui facilitent la qualité de l'accès aux soins en amont et en aval de la prise en charge médicale. Polyvalentes, elles effectuent au sein du Centre Marceau des soins variés sur délégation médicale : épilations laser, cryolipolyse (ou lipocryolyse) et soins silhouette, soins infirmiers de dermato-chirurgie avec les chirurgiens...

« Les infirmières – comme les manipulateurs d'électroradiologie médicale – travaillent en équipe avec les médecins et chirurgiens ainsi qu'avec les chargés d'accueil en amont et en aval de la prise en charge médicale.»

L'épilation laser, principale activité des infirmières du Centre

L'épilation laser demeure l'activité principale - plus de 20 000 actes par an - et la première à laquelle sont associées les infirmières du Centre. La prise en charge des patients commence par un examen clinique cutané, un recueil de données lors duquel l'opératrice pose diverses questions portant, entre autres, sur le déroulé des séances précédentes, les potentiels effets secondaires constatés, la vérification du nombre de tubes de crème anesthésiante posés au préalable, la prise éventuelle de nouveaux médicaments, la possible exposition aux UV ou au soleil sur les zones à traiter, la satisfaction quant au résultat du traitement.... Une estimation du dosage du laser est effectuée, lequel est validé et prescrit par le médecin.

Après cela et selon leur degré d'habilitation (5 niveaux), les IDE peuvent elles-mêmes pratiquer les séances laser sous le contrôle et la surveillance directe et effective du médecin toujours présent sur les lieux et pouvant intervenir à tout instant. Les traitements d'épilation laser pour lesquels le balayage du laser présente une complexité ou des risques spécifiques (zones stimulables du visage ou périorbitaires) sont toutefois toujours effectués par le médecin. Les « opératrices lase » suivent une formation théorique et pratique à l'épilation laser qui conjugue des heures en présentiel, d'auto-formation et du tutorat. Selon leur avancement dans le cursus, elles sont autorisées à effectuer des traitements de complexité croissante, sachant que le visage est la partie du corps la plus délicate à traiter. En fin de séance, l'opératrice applique une pommade (de type Biafine) et interroge les patients pour savoir s'ils éprouvent des sensations anormales de brûlure, de chaleur ou de démangeaison. Si tel est le cas ou au moindre doute, nous demandons au médecin de passer, nous discutons avec lui de la conduite à tenir et le cas échéant du protocole adapté. Lequel sera alors prescrit par le médecin.

Des soins à la fois techniques et relationnels

L'exercice infirmier au sein du Centre permet ainsi de conjuguer à la fois des soins techniques et des soins relationnels, ce qui en fait un attrait fort pour les infirmières qui peuvent aussi parallèlement mettre en œuvre leur rôle propre et celui sur délégation médicale. Les soins techniques portent surtout sur le paramétrage du laser, le balayage régulier de la peau lors de l'épilation laser, des gestes qui vont être pratiqués, des indicateurs de résultats auxquels ils doivent être attentifs, du rythme des séances et bien sûr d'éduquer les patients sur le fait qu'il s'agit de soins médicaux réalisés en coopération avec les infirmières qui contribuent pleinement à l'analyse des données et au dialogue dans la prise de décision médicale.
Nous effectuons alors un examen clinique cutané incluant le repérage des lésions pigmentaires qui doivent être protégées du laser ou faire le cas échéant, l'objet d'un examen spécialisé.

Les soins relationnels s'effectuent quant à eux tout au long de la prise en charge : Établir un climat de confiance est essentiel car nous traitons des zones intimes et les patients peuvent aussi avoir des complexes. Il faut ainsi absolument rassurer, être à l'écoute (nous recevons beaucoup de confidences), faire preuve d'empathie notamment au niveau de la gestion de la douleur, mais aussi, lors de chaque séance, informer les patients des gestes qui vont être pratiqués et bien sûr les éduquer sur le fait qu'il s'agit de soins médicaux même lorsqu'ils sont délégués aux opérateurs laser.
Si le rythme de travail est soutenu (amplitude horaires 9h-22h en semaine), il est largement compensé par une très bonne cohésion d'équipe tout comme par un cadre et des conditions de travail très agréables. À bon entendeur car le Centre recrute actuellement !

CENTRE MARCEAU

Tout au long de l'année, le Centre Marceau recrute des infirmier(e)s !

Adressez-nous votre candidature complète (cv + lettre de motivation + références) par mail à info@centremarceau.com

CENTRE MARCEAU - 57 AVENUE MARCEAU, 75116 PARIS - TÉL. 01 44 31 66 66

Infirmières, leur métier les inspire

Écrire…

Écrire pour raconter, pour témoigner. Poser des mots sur des expériences multiples qui se rapportent à son métier. S'ouvrir aux autres, à ses pairs, pour partager ce qui fait sens, ce qui s'inscrit dans une dimension universelle qui parle à tous. Deux infirmières, très inspirées, s'y prêtent avec bonheur. Au fil de leur narration, c'est la puissante substance de leur métier qui s'exprime. N'hésitez pas à partager !

Infirmière

Quand son père décède d'un cancer, **Christie Watson,** infirmière anglaise à l'hôpital depuis 20 ans, passe « de l'autre côté du soin ». Lorsque le médecin quitte la pièce, une infirmière reste à leurs côtés et sa présence leur montre l'essentiel, ce qui demeure quand tout s'éteint : la dignité, l'amour, l' apaisement. Faire à son tour l'expérience du rôle extraordinaire que jouent les infirmières aux heures les plus difficiles a bouleversé la perception qu'elle avait de son propre métier.

« Il est dangereux de donner autant de sa personne. Au-delà d'une certaine dose, le chagrin nous abîme. Il y a trop peu de supervision clinique des émotions que portent les infirmières. On n'étudie pas assez ce qu'elles voient ou font pour comprendre de quelle façon selon affecte leur propre vie. »

Dans ce récit de 20 ans passés à « prendre soin », elle raconte les hauts, les bas, les bizutages, les nuits en service de réanimation, les patients du service psychiatrique et les parents d'enfants mourants. C'est le petit monde de l'hôpital qui prend vie, avec des instants terribles mais aussi ses moments de grâce : la naissance d'un grand prématuré, une double transplantation cœur-poumons, l'expérience bouleversante de tenir la main de celui qui vit ses dernières heures.

« Je prodigue les soins physiques à Tommy, mais c'est surtout son esprit qui a besoin qu'on le soigne. En dépit des ces tâches physiques en apparence, mon rôle est avant tout d'ordre psychologique. La mission la plus utile de toutes, c'est ce lien de confiance que je tisse avec lui, qui a également des vertus thérapeutiques. Et l'écoute, l'écoute véritable. »

Du rire aux larmes, sans rien cacher des difficultés matérielles ni des rapports de force entre les soignants, Christie Watson nous immerge dans le

quotidien d'un métier difficile et qui nous concerne tous. Car s'il est une chose que ce récit nous enseigne, c'est que nous aurons tous un jour besoin d'être soignés, et serons tous amenés à prendre soin d'un autre.

Traduit dans plus de 15 langues, ce livre-événement sera adapté en série pour la télévision britannique. Infirmière, le métier qui a bouleversé ma vie (et sans doute la vôtre), Christie Watson, éditions Flammarion, octobre 2018, 19,90 €.

L'âge fragile

Valérie Mollière est infirmière coordinatrice en EPHAD. À travers des anecdotes et une galerie de personnages bien réels, elle nous raconte avec beaucoup d'humanité, de douceur et d'humour, le quotidien de son travail en maison de retraite, ses rencontres avec les patients, leurs histoires, leurs doutes, mais aussi leurs joies. Bien sût, il est aussi question de dépendance, de souffrance, voire même de désir de mourir, mais l'auteur nous invite également à porter un regard bienveillant sur ces lieux.

« J'ai exploré ce continent qu'est la vieillesse et, dans cet entre-deux, entre peine et plénitude, mon coeur de soignante s'est frayé un passage. Nos anciens m'ont offert des dons inestimables. Je me suis imprégnée de leur savoir et de leur philosophie. Certains m'ont apaisée, guidée, d'autres m'ont éclairée dans mes moments de doute et je leur suis reconnaissante de m'avoir tant donné. »

Fernand, incorrigible optimiste, Irène et Jean, ces amoureux que le goût des livres à rapprochés, Monique qui, à 87 ans, raconte son amour de jeunesse disparu, Marguerite qui témoigne des ses troubles de la mémoire ou Wassim qui partage sa bonne humeur. On va aussi à la rencontre du personnel, Sophie, Audrey ou Julie, des professionnels de santé qui aiment leur métier, malgré les difficultés, prennent soins des patients, avec constance et fidélité et les accompagnent, jour après jour.

« Longtemps j'ai été marquée par le spectacle de ces hommes et de ces femmes installés dans une pièce, le long des murs, les yeux hagards, désoeuvrés, comme si la vie, la vraie, s'en était échappée. Leur quotidien semblait morne, déshabité, comme désheuré. Chaque jour, ils tentaient de vivre - ou devrais-je dire survivre - sans obtenir justification de ce qu'ils subissaient, sans que l'on tienne compte de leur personnalité, de ce qu'ils ressentaient et désiraient.»

L'âge fragile, Valérie Mollière, récit, éditions HD ateliers henry dougier, octobre 2018, 14 €.

9 Exercer autrement

A plein temps, ou en plus de votre emploi actuel, il est également possible d'exercer autrement, toujours au service de la population, mais dans des conditions bien différentes de celles que vous connaissez habituellement, vous permettant justement de sortir de votre quotidien. Ces différents engagements sont souvent d'une grande richesse professionnellement mais aussi personnellement, foncez !

9.1 Infirmier militaire

Les militaires infirmiers et techniciens des hôpitaux des armées (MITHA) sont des professionnels de santé exerçant, en tant que sous-officier, au sein du Service de Santé des Armées (SSA). Ils sont plus particulièrement affectés à un corps militaire (armée de terre, de l'air, marine nationale) et à une unité opérationnelle (chasseurs alpins, commando marine, parachutistes) qui peut exercer en France comme à l'étranger (OPEX). Le recrutement peut se faire de manière interne en passant par l'Ecole du Personnel Paramédical des Armées (EPPA), située à Lyon, ou par voie externe via un processus de recrutement commençant au CIRFA (Centre d'Information et de Recrutement des Forces Armées) ou directement auprès des directions des soins des hôpitaux d'instruction des armées. Les conditions de recrutement sont très simples : être de nationalité française, être médicalement apte et produire le diplôme d'Etat correspondant à l'emploi visé. A l'issue du recrutement, une formation militaire initiale d'un mois devra être réalisée à Rochefort avant d'intégrer le service ou l'unité d'affectation.

Les possibilités d'évolution et de spécialisation (IBODE, IADE, cadre de santé) ainsi que les conditions de rémunération sont les mêmes que dans la Fonction publique hospitalière, auxquelles s'ajoutent des primes et indemnités propres à l'état de militaire. Contractuels au début de carrière (contrats de 3 à 5 ans), vous pourrez ensuite devenir militaire de carrière. La retraite est alors accessible à 59 ans pour les MITHA ou à 62 ans pour les cadres.

A noter qu'il est possible de prendre sa retraite après 17 ans de service avec une solde proportionnelle aux années de service rendues, vous pourrez alors continuer votre carrière dans le public ou le privé.

9.2 Infirmier de sapeur-pompier

Qu'ils soient militaires (BSPP à Paris ou BMPM à Marseille), professionnels ou volontaires au sein des SSSM (Services de Santé et de Secours Médicaux) appartenant eux-mêmes à des SDIS (Services Départementaux d'Incendie et de Secours), les infirmiers de sapeurs-pompiers (ISP-V) sont des acteurs incontournables des premiers secours et de l'aide médicale d'urgence en France. Ils apportent une réponse

LE SERVICE DE SANTÉ DES ARMÉES RECRUTE DES INFIRMIERS

POUR SES HÔPITAUX D'INSTRUCTION DES ARMÉES

Parcours professionnels riches et variés au sein des hôpitaux avec possibilité d'intégrer le soutien des forces.
Ces parcours peuvent être ponctués de missions extérieures.

8 hôpitaux d'instruction des armées

Profil

- Nationalité française
- Diplôme d'Etat d'infirmier
- Moins de 32 ans
- Pas d'expérience exigée
- Adhésion aux valeurs militaires

Statut

- Militaire infirmier et technicien des hôpitaux des armées (MITHA), sous-officier
- Grille indiciaire identique à celle de la fonction publique hospitalière + primes
- Contrat initial de 3 ans renouvelable

LE SERVICE DE SANTÉ DES ARMÉES

Qui sommes-nous ?

15 500 femmes et hommes, civils et militaires, dont **4700** paramédicaux.
Les professionnels de santé du SSA sont tous diplômés d'Etat et suivent des formations spécifiques à l'exercice en milieu militaire.

Missions du SSA :

- Soutien médico-chirurgical des forces armées dans toutes les missions et exercices en France et à l'étranger
- Evaluation, soins, prévention et aptitudes tout au long de la carrière du militaire
- Médecine du sport et tropicale
- Prise en charge des malades et blessés

Acteur de santé publique

- 8 hôpitaux militaires ouverts à tous les assurés sociaux
- Participation aux plans gouvernementaux (grippe, Ebola, attentats) et interventions françaises lors de catastrophes (Haïti, Fukushima, Germanwings)

Service de santé des armées

www.defense.gouv.fr/sante
Service de santé des armées
@santearmees

RENSEIGNEMENTS / CONTACTS :
01 41 93 27 85 ou **25 09**
le-ssa-recrute.contact.fct@intradef.gouv.fr

médicale immédiate ou graduée en tous points du territoire. Leur mission est, en réalité, triple, partagée entre soutien aux forces (suivi médical des pompiers, accompagnement médical sur intervention), réponse graduée à l'aide médicale d'urgence (intervention sur protocoles, maillon intermédiaire de la réponse entre sapeurs pompiers et SMUR) et formation des sapeurs-pompiers (physiopathologies, hygiène).

La formation est locale (au sein des SSSM) mais également nationale à l'ENSOSP (Ecole Nationale Supérieure des Officiers de Sapeurs-Pompiers sur trois sites disctincts Paris, Vitrolles et Aix-en-Provence), hormis pour les militaires, et dure environ 1 an pour être opérationnel sur les trois facettes de la spécialité.

Pour intégrer un SSSM, les conditions sont relativement simples : être titulaire du DE infirmier, être déclaré physiquement et médicalement apte, avoir entre 21 ans et 55 ans. Bien qu'il n'y ait pas d'obligation légale en la matière, une expérience de secourisme, une expérience professionnelle minimum de 2 ans ou une spécialité d'exercice en urgence/réanimation peuvent également être vivement souhaitées, pour ne pas dire fortement recommandées.

Une indemnisation horaire est proposée à hauteur de 12 € lors des différentes gardes. Le montant de l'indemnité horaire de base des sapeurs-pompiers volontaires est fixé en fonction des grades et suivant les cycles de travail concernés : officiers : 11,63 € ; sous-officiers : 9,38 € ; caporaux : 8,30 € ; sapeurs : 7,74 €. Majoration de 50% les dimanches et les jours fériés. Majoration de 100% entre 22 heures et 7 heures.

Ces montants sont en principe revalorisés tous les trois ans par arrêté ministériel. La dernière revalorisation date de septembre 2018 (arrêté du 28 septembre 2018).

Pour information, chaque SSSM assume un fonctionnement qui lui est propre, avec une activité médicale plus ou moins développée et protocolisée, c'est pourquoi il est important de bien vous renseigner avant de vous lancer. Pour en savoir plus, n'hésitez pas à vous rapprocher de l'ANISP (Association Nationale des Infirmiers de Sapeurs-Pompiers).
www.infirmiersapeurpompier.com

À noter que nous ne parlons ici que de l'exercice volontaire. Pour intégrer le corps des infirmiers de sapeurs-pompiers professionnels, les conditions de recrutement sont variables selon le statut (militaire ou civil). Il faut alors se renseigner directement auprès des CIRFA ou des SDIS. Par ailleurs, sachez qu'il y a relativement peu de postes, environ 300 infirmiers de sapeurs-pompiers professionnels en France pour environ 6 000 ISPV (infirmiers de sapeurs- pompiers volontaires).

9.3 Infirmier réserviste

Il est possible d'intégrer deux types de réserves en plus de votre emploi habituel : la réserve militaire du SSA (Service de Santé des Armées) ou la réserve sanitaire de l'EPRUS (Etablissement de Préparation et de Réponse aux Urgences Sanitaires).

Le **SSA** anime une réserve pour répondre pleinement aux besoins de ses unités d'actives. Trois affectations sont possibles pour le réserviste selon ses envies, sa spécialité et sa situation géographique : Hopitaux d'instruction des armées (HIA), Centres médicaux des armées (CMA) ou Opérations extérieures (OPEX) après une formation militaire initiale des réservistes et des formations complémentaires pour les OPEX.

> **“ Les infirmiers de sapeurs-pompiers (ISP-V) sont des acteurs incontournables des premiers secours et de l'aide médicale d'urgence en France. ”**

Afin d'intégrer la réserve du SSA, il vous suffit d'envoyer une lettre de motivation à votre direction régionale accompagnée de votre CV et de vos diplômes, être déclaré apte médicalement puis signer un contrat d'engagement à servir dans la réserve (1 à 5 ans renouvelable). Enfin, il vous faudra prévenir votre employeur pour qu'il puisse vous libérer selon les dispositions légales. Pour en savoir plus, n'hésitez pas à contacter l'AMIRTHA (Association des Militaires Infirmiers Réservistes et Techniciens des Hôpitaux des Armées).

Concernant l'**EPRUS**, agence sanitaire sous la tutelle du ministère des solidarités

et de la santé, créée en 2007 et récemment intégrée dans l'Agence de Santé publique France avec l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) et l'Institut national de veille sanitaire (INVS), ses missions sont de répondre aux urgences sanitaires exceptionnelles en France comme à l'étranger. Pour cela, l'EPRUS gère des stocks stratégiques de médicaments et matériels médicaux mais aussi une réserve sanitaire composée de professionnels de santé en activité et capables de répondre rapidement et efficacement aux différentes crises sanitaires (attentats, catastrophes naturelles, accidents…). Afin d'intégrer la réserve sanitaire de l'EPRUS, il vous faudra constituer un dossier, être déclaré apte médicalement et signer une convention tripartite entre votre employeur, l'EPRUS et vous.

En effet, toute mobilisation dans la réserve sanitaire est soumise à l'accord de votre employeur. Selon les possibilités de service, vous serez alors détaché avec une couverture financière et assurantielle optimale en mission. Un parcours de formation initiale d'une dizaine de jours est obligatoire avant le départ pour la mission. Pour en savoir plus, n'hésitez pas à vous rendre sur le site de l'EPRUS (www.eprus.fr) ou à contacter l'ANARES (Association nationale de la réserve sanitaire). Les employeurs sont parfois frileux à lâcher leurs agents, rappelez-leur que cette expérience enrichit vos compétences et bénéficiera à l'ensemble de l'équipe.

9.4 Infirmier « humanitaire »

Le projet est attirant, au cœur des valeurs et de l'engagement soignant, mais il n'est pas toujours évident à mettre en œuvre dans les premières années de diplôme. En tant que jeune diplômé, soyez conscient que les grosses ONG (Organisations non gouvernementales type Croix Rouge ou Médecins Sans Frontières) ne vous prendront pas, ou très difficilement, pour faire de l'humanitaire « professionnel ».

En effet, ces missions longues avec une véritable indemnisation, demandent une réelle maturation de votre projet d'engagement mais surtout de l'expérience dans la mesure où les infirmiers font très souvent du management d'équipe et de la transmission de savoirs sur place. De manière alternative, des ONG de moindre envergure sont souvent demandeuses de professionnels de santé, à condition que vous financiez votre voyage.

A noter que la fonction publique hospitalière autorise des absences de 15 jours maximum tous les deux ans avec maintien de la rémunération pour des actions de coopération internationale, à condition que cela ne compromette pas la continuité du service public (c'est-à-dire que vous ne mettiez pas votre service en sous-effectif.)

“ Ce sont des expériences fortes, qui nous permettent de repousser nos limites et d’aider les autres... ”

Jean-Arnaud | Infirmier réserviste EPRUS

Infirmier éducateur de santé, infirmier du travail : d'autres terrains d'exercice...

Infirmier éducateur de santé : relationnel, prévention et éducation à la santé des étudiants

Très largement féminisée, cette profession a pour objectif la santé des jeunes.

- Professionnel de santé rattaché

à l'éducation nationale, l'infirmier éducateur de santé encore appelé conseiller de santé ou infirmier scolaire assure, sous l'autorité hiérarchique du chef d'établissement, une mission[14] axée essentiellement sur le relationnel, la prévention et l'éducation à la santé des étudiants qu'elle accompagne tout au long de leur scolarité dans une optique de réussite scolaire.

- Cette fonction est accessible via un concours d'entrée comprenant une épreuve écrite d'admissibilité centrée sur des mises en situation pratique en lien avec le contexte scolaire, puis une épreuve orale d'admission permettant au candidat de décliner ses motivations, ses expériences et ses projets professionnels.

- Au niveau salarial, l'infirmier éducateur de santé évolue entre 1400 € et 2300 € nets mensuels selon son échelon, sa classe et sa zone de traitement.

- Des majorations peuvent également être perçues selon le lieu d'exercice (ZEP par exemple) ou la fonction exercée (fonction de conseil auprès du rectorat).

Pour en savoir plus, il existe plusieurs syndicats infirmiers de l'éducation nationale (SNICS-FSU, SNIES, SNAIMS-CAT)

14. Circulaire du n°2015-119 du 10 novembre 2015 - Missions des infirmier(e)s de l'Eduction nationale

Plus d'informations via
le Groupement des infirmiers
du travail (GIT)
www.git-france.org

Infirmier du travail : au centre des relations d'hommes et de femmes au travail

Infirmier de Santé au Travail (IST) est un exercice professionnel spécifique bien qu'il n'existe que peu de réglementation en la matière.

- Il consiste essentiellement à faire de la prévention, à seconder le médecin du travail et à gérer les urgences qui peuvent arriver dans l'entreprise. Au niveau formation, aucun diplôme n'est exigé outre le Diplôme d'Etat mais le DIUST (Diplôme Inter Universitaire de Santé au Travail) ou la Licence professionnelle en Santé au Travail sont fortement appréciés par les employeurs (prise en charge possible dans le cadre de la formation continue de l'entreprise ou par Contrat Individuel de Formation).

- Si vous souhaitez travailler dans cette filière, n'hésitez plus car c'est un métier passionnant au centre des relations inter-humaines au travail. Le fait d'être infirmier permet en effet le rapprochement avec les salariés, installe la confiance et une crédibilité avec les différents interlocuteurs. Ainsi l'IST contribue directement à l'identification et à l'évaluation des besoins de santé des salariés et de l'entreprise.

- Si le salaire sera fonction de l'expérience, des diplômes et autres formations acquises, il dépendra également beaucoup de la capacité de l'IST à négocier et à savoir vendre ses compétences. A chacun de les faire valoir ! D'autres avantages peuvent être appréciables : 13ème mois, voire un 14ème, participation aux bénéfices, tickets restaurant…

10 Vocabulaire à l'usage de l'infirmier

Voici un aperçu du vocabulaire qu'utilise un infirmier au quotidien, il se mêle également à un vocabulaire médical et hospitalier. Evidemment, cette liste est encore loin d'être exhaustive (et varie d'un service à un autre, d'une spécialité à une autre) mais elle pourra vous aider dans les moments de solitude ! Maîtriser votre langue et ses différents acronymes fait aussi partie du job !

Ambu® : une des marques de BAVU
Aspi : aspiration
BAVU : ballon auto-remplisseur à valve unidirectionnelle
Bilan : prise de sang /urine (il peut être standard, pré-opératoire ou infectieux par exemple)
Bilanter : réaliser un bilan sanguin ou biologique au sens large (sang, urines, crachats, pvt cutanés …)
Boîte jaune / boîte à aiguilles : collecteur à objets piquants coupants tranchants (OPCT)
Bolus : dose d'un médicament qui doit être injectée d'un seul coup en IVD
Cathlon : cathéter court veineux
Chat noir : professionnel qui attire les patients (très) graves, en quantité, qualité, ou les deux !
DECT ou « DEC » : numéro de téléphone court et direct pour joindre une personne en intra-hospitalier
GDS, gaz ou gazo : gaz du sang artériel (rien de digestif ici!)
Haricot : récipient en forme de haricot destiné à accueillir vomissements, crachats ou autres déchets de soins
IV : intraveineux
IVD : intraveineuse directe
IM : intramusculaire
IADE : infirmier anesthésiste diplômé d'Etat
IBODE : infirmier de bloc opératoire diplômé d'Etat
KTA : cathéter artériel
KTC ou VVC : cathéter veineux central ou voie veineuse centrale
KTIO ou VIO : voie intra-osseuse
KTO : cathéter obturé
KT Valvé : cathéter avec valve anti-reflux
NAD : noradrénaline
Nurser /Nursing : effectuer des soins de confort
Manip : manipulateur en électroradiologie médicale
PAC : port À Cathéter, chambre implantable
Perf / VVP / Voie : voie veineuse périphérique
Phy : sérum physiologique
Pistolet : urinal
Puer : infirmière puéricultrice diplômée d'Etat
Psy : psychologue ou psychiatre
PMO : prélèvement multi organes
PO : per os (par la bouche)
RAD : retour à domicile
Remplir : remplissage vasculaire dans un contexte d'état de choc
Respi : respirateur artificiel
SC : sous-cutané
Sat : saturation pulsée en oxygène (ou Sp02)
Scan : scanner (ou juste la localisation parfois même « on lui fait un crâne » pour dire un scanner crânien)
SAU : service d'accueil des urgences
Surveillant ou cadre : cadre de santé du service
Trans : transmissions
Trocart : instrument chirurgical dont le but est de pratiquer des ponctions ou aiguille servant à la préparation des dilutions
Tube : sonde d'intubation

Il existe encore beaucoup de contractions : Jug, sous clav, fémorale pour la localisation d'une VVP ou d'une VVC ou encore des « adaptations/créations » type le patient est radio/chimiothérapé, scopé, tubé ou bien lasilixé …
Un univers normé et bien à part !

Conseils et astuces pratiques pour vous sentir bien dans vos sabots !

Eh oui, maintenant, l'infirmier du service c'est vous ! De la pose d'une voie veineuse à la gestion des stupéfiants… Voici quelques rappels bien utiles qui vous permettront plus de sérénité dans votre exercice professionnel quotidien !

• Je dois faire une ponction veineuse…

Mettre le garrot 10 cm au-dessus du point de ponction en ayant à l'esprit que la pose d'un garrot plus de 3 minutes peut modifier les résultats sanguins (et notamment la kaliémie) par hémolyse. Choisir la veine à ponctionner et pour favoriser la vasodilatation, demander au patient de serrer le poing. **Bien mettre le bras en déclive.** Tapoter la veine. Rappelez-vous, qu'on sent une veine plus qu'on ne la voit !

• Je dois poser une voie veineuse périphérique…

Concernant le choix du cathéter, ayez à l'esprit que plus la Gauge d'un cathéter est élevée, plus son diamètre et donc son débit est faible *(cf. schéma)*. **En effet, un cathéter de 22 Gauges (bleu) est beaucoup plus petit qu'un cathéter de 14 Gauges (orange).** Cela vous aidera à adapter votre cathéter à chaque patient en fonction de son

Couleur	Calibre GA et mm	Débit ml/min
	24GA 0,7mm	24
	22GA 0,9mm	36
	20GA 1,1mm	62
	18GA 1,3mm	105
	16GA 1,7mm	215
	14GA 2,1mm	330
	12GA 2,8mm	449

capital veineux, du motif nécessitant la pose d'une voie veineuse ainsi que des produits à passer sur cette voie. En pratique, pour passer la peau, l'aiguille doit être tenue presque parallèle à l'épiderme, biseau vers le haut, en suivant le trajet veineux et on perfuse toujours en respectant le sens du retour veineux. **Rappelez-vous qu'un catheter 18 Gauges (vert)** s'adapte à toutes les situations (remplissage, transfusion...) et que le jaune (24 Gauges) est réservé à la pédiatrie ou aux perfusions sous-cutanées en gériatrie.

• Je dois prélever un gaz du sang…

Le test d'Allen est obligatoire avant toute ponction de l'artère radiale. Médico-légal, il vise à vérifier la suppléance de l'artère cubitale. On peut aussi prévenir la douleur par la pose d'un patch spécifique. Pour repérer l'artère avec précision (l'artère radiale sera toujours privilégiée), il faut qu'elle soit perçue avec la plus petite surface possible au niveau de la pulpe des doigts. En plaçant les doigts de façon parfaitement verticale on peut percevoir le pouls à la limite entre l'ongle et la pulpe digitale. La position peut être optimisée en plaçant un appui (billot) sur la partie postérieure du poignet. Ainsi le patient peut détendre

complètement son bras et rester parfaitement immobile. Le choix de l'aiguille dépendra aussi de la corpulence du patient et de la profondeur de l'artère. Deux techniques s'offrent alors à vous, soit piquer perpendiculairement (à 90°) entre vos deux doigts ou à 45° en amont de votre doigt.

N'oubliez pas de bien comprimer ensuite pendant quelques minutes, surtout si le patient est sous anticoagulant. Bien sûr, tous ces prélèvements font appel aux précautions standard d'hygiène, de sécurité et d'identitovigilance.

• Que dois-je faire lors de la dispensation d'un stupéfiant à un patient ?

> Vérifier l'identité du patient (comme toujours)
> Inscrire sur le relevé nominatif/carnet à souche :
. la date et l'heure,
. l'identité du patient,
. le stupéfiant administré
. **la dose administrée en toute lettre**
. son nom et sa signature
> Surveillance les effets secondaires liés aux traitements grâce notamment aux scores de sédation et de ventilation (et donc connaissance de l'antidote du stupéfiant administré si besoin; pour mémoire, l'antidote de la morphine est le naloxone.)

• J'ai utilisé une ampoule de morphine pour un patient, dois-je la jeter... ?

Non, on ne jette pas l'ampoule du produit stupéfiant utilisé. Elle est conservée dans le service (dans le coffre dédié plus précisément) dans un but d'échange lors du renouvellement de la commande de la pharmacie. Dans certains services, les emballages de comprimés (les « blisters ») peuvent également être conservés.

• J'ai accidentellement perdu un stupéfiant (ex : ampoule de morphine brisée, flacon renversé), que dois-je faire ? ...

En cas de perte accidentelle d'un produit stupéfiant, il doit être noté comme tel sur le carnet à souche de relevé nominatif, une fiche de déclaration d'incident mentionnant le problème devra également être remplie pour preuve. On ne rigole pas avec les « stup » !

• Je dois passer 2 litres de Glucosé à 5 % en 24 heures en pompe à perfusion. Quel sera mon débit en mL/h et en gttes/min ?

Débit = Volume / Temps
En mL / h, mon débit sera alors de :
mL / h = 2 000 / 24 = 83 mL / h
Pour avoir un débit en gttes/min, utilisez le fameux « produit en croix » :

	Volume	Temps
On sait que	1 mL → 20 gttes	1 h → 60 min
On cherche	2000 mL → « x » gttes	24 h → « y » min
Soit	« x » = 2000 x 20 = **40 000 gttes**	« y » = 24 x 60 = **1 440 min**

Bibliographie
En savoir plus sur www.infirmiers.com
- Théorie : la pose de voie veineuse périphérique, Vincent Elmer, 13/09/2013.
- ESI-QUIZ: 10 points sur la pose de voie veineuse périphérique, Vincent Elmer, 27/10/2014.
- 31 astuces pour être le champion de la perfusion, Le Gazier,15/10/2015

JEUNES DIPLÔMÉ(E)S, ÉQUIPEZ-VOUS SUR LA BOUTIQUE INFIRMIÈRE !

IDE collection
Soigner, plus qu'un métier

- IDE Collection est la boutique en ligne du site Infirmiers.com
- Vous y trouverez des produits :

✓ *de qualité* ✓ *originaux* ✓ *pour tous les budgets* ✓ *sélectionnés par des infirmiers*

NOTRE SÉLECTION

Et + de 2000 produits à découvrir sur www.idecollection.com

LES AVANTAGES IDE COLLECTION

- ✓ Livraison offerte dès 55 euros d'achat (en France métropolitaine)
- ✓ 14 jours pour changer d'avis
- ✓ Livraison en 4 jours ouvrés
- ✓ Des promos exclusives tout au long de l'année

-10%
SUR VOTRE COMMANDE*
avec le code promo
GUIJDE19

*Hors promotions, retours, livres, et packs.
Valable jusqu'au 31/08/2020

Rendez-vous sur **www.idecollection.com**

12 mai : Journée internationale des infirmier(e)s

LA PROFESSION INFIRMIÈRE
UNE VOIX FAITE POUR DIRIGER
LA SANTÉ POUR TOUS

Toutes les années, le 12 mai, la Journée internationale des infirmier(e)s, instaurée en 1965 par le Conseil international des infirmières (CII), une fédération de plus de 130 associations nationales d'infirmier(e)s, représentant plus de 16 millions d'infirmier(e)s du monde entier, est là pour rappeler à tous combien ces soignants – et bien sûr les infirmiers - œuvrent pour garantir des soins infirmiers de qualité pour tous et pérennisent par leur apport de solides politiques de santé.

Fondé en 1899, le CII, dont le siège est à Genève, est dirigé par des infirmières pour faire avancer les soins infirmiers partout dans le monde. C'est la première et la plus importante organisation internationale regroupant des professionnels de la santé.

Chaque année, le CII célèbre cette journée à l'international en proposant d'aborder un thème particulier. « *La profession infirmière : une voix faite pour diriger - La santé pour tous* » est celui de l'année 2019. Et de rappeler que quel que soit le lieu, quel que soit le contexte, la santé doit être accessible à tous. La profession infirmière en est l'un des meilleurs garant.

La date du 12 mai n'a pas été choisie par hasard puisqu'elle commémore la naissance de Florence Nightingale (1820-1910), cette infirmière anglaise qu'on appelait « *La dame à la lampe* », remarquée notamment pendant la guerre de Crimée (1853/1856) où elle a joué un rôle déterminant dans la lutte contre les maladies infectieuses.

C'est une femme d'exception - personnage emblématique pour la profession infirmière, une figure guidée par sa soif de savoir et de transmission à ses pairs. A l'occasion du bicentenaire de la naissance de Florence Nightingale en 2020, un film sur cette « mère des soins infirmiers modernes » est en préparation.

Rejoignez les Hôpitaux Universitaires Paris Ouest

Envoyez votre candidature à :
recrutement.soins@aphp.fr

- Des axes forts de prise en charge dans de nombreuses spécialités, en psychiatrie, médecine et chirurgie s'illustrant avec des premières mondiales et des centres de référence
- Des secteurs variés : hospitalisation conventionnelle, ambulatoire, soins critiques, SSR, USLD
- Des parcours d'intégration et de progression formalisé avec une durée adaptée à chaque professionnel et à chaque spécialité
- Des formations continues riches et diversifiées avec de nombreuses opportunités permettant d'accroître ses connaissances tout au long de sa carrière
- Des horaires en 7h30/10 h ou 12h suivant les secteurs
- De nombreux moyens d'accès : RER / Métro / Bus / Tram
- Des places de parking sur demande les nuits, week-end et jours fériés
- Des possibilités de logement
- Des crèches pour les enfants du personnel avec attribution des places par une commission
- Des offres de service variées : conciergerie, restauration, médiathèque, expositions, concerts

Pour en savoir plus :

@ Hôpital Européen Georges Pompidou AP-HP
@HopitalPompidou @HopitalPompidou @HopitalCorentinCelton
hopital-corentincelton.aphp.fr hopital-georgespompidou.aphp.fr
hopital-vaugirard.aphp.fr

HÔPITAUX UNIVERSITAIRES PARIS OUEST
Corentin-Celton
Hôpital Européen Georges Pompidou
Vaugirard - Gabriel Pelloz

ASSISTANCE PUBLIQUE HÔPITAUX DE PARIS

Pour conclure…
un peu de poésie…

“ Si tu peux d’un coup d’oeil
mesurer un danger
Et choisir aussitôt le geste approprié
Si tu sais rester calme, empathique et amène,
Quand tout, autour de toi,
s’agite et se démène
Si tu peux apporter un peu de réconfort
Aux résidents âgés qui espèrent la mort
Et si tu crois encore qu’existent sous le ciel
Et la satisfaction, l’éthique et la conscience.
Si tu veux savourer avec le pain le miel,
Réalisant enfin ton vieil espoir d’enfance.
Si tu veux tout cela, si tu es acharné(e),
Avec humilité mais tout en restant fier(e),
En ton futur métier, tu pourras espérer.
Ce jour-là, mon ami(e),
tu seras infirmier(e).”

Texte écrit par un IDE
à l’occasion de la Journée internationale
de l’infirmier(e), 12 mai

Il ne nous reste plus qu’à vous souhaiter
une très belle vie professionnelle !

Dernier conseil : soyez investi et éclairé, prenez votre destin en main, communiquez, anticipez, soyez fier de ce que vous êtes, de ce que vous faites et des valeurs auxquelles vous croyez ! Et faites le savoir !

Et bien sûr, suivez l’actualité de la profession – et bien d’autres choses – sur infirmiers.com ainsi que sur ses réseaux sociaux, facebook, twitter, linkedin, sans oublier sa chaîne youtube !

Notes

Aurélie
Infirmière

Passionnée de sport.

Elle sait qu'avec la **Complémentaire Retraite des Hospitaliers**, elle profitera d'une retraite sereine bien méritée et pourra continuer son loisir sans se priver.

Choisir la Complémentaire Retraite des Hospitaliers, c'est :

- **un capital disponible** le jour de votre retraite[1]
- **un complément de revenu** versé toute votre vie[2]
- **le choix du montant de cotisation** selon votre budget
- **la protection de vos proches** en cas de décès

COMPLEMENTAIRE RETRAITE DES HOSPITALIERS
La solution
C.G.O.S association souscriptrice

Plus d'infos : crh.cgos.info

(1) Selon les conditions fixées par le Règlement et la Notice d'information de la CRH
(2) Depuis le 1er avril 2008, toute nouvelle affiliation bénéficie d'une rente conventionnelle garantie à vie par Allianz Vie

1ER COMPLÉMENT DE RETRAITE DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

MNHmag

mnh-mag.fr

LE MAG
QUI VOUS TIENT
À LA PAGE

MNH mag, le site des professionnels de santé.

Retrouvez à tout moment nos actualités, dossiers et interviews sur le monde de la santé et la vie quotidienne, en vous connectant sur mnh-mag.fr

MNH

Mutuelle nationale des hospitaliers et des professionnels de la santé et du social - 336, avenue d'Antibes - 45213 Montargis Cedex. La MNH et MNH Prévoyance sont deux mutuelles régies par les dispositions du livre II du Code de la mutualité, immatriculées au répertoire SIRENE sous les numéros SIREN 775 808 381 pour la MNH et 484 438 013 pour MNH Prévoyance.